

**WOMEN IN LAW AND DEVELOPMENT IN AFRICA
FEMMES, DROIT ET DEVELOPPEMENT EN AFRIQUE**

WILDAF / FeDDAF

(Bureau sous régional – Afrique de l'Ouest)

**RAPPORT D'ETUDE SUR L'IMPACT DE L'ACTION DES
ORGANISATIONS DE DROITS DES FEMMES DANS
NEUF PAYS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
ANNEXE: RAPPORT - PAYS**

Version Finale: Avril 2002

**Ibrahima GAYE
Mamadou DIAKITE**

REMERCIEMENTS

La réalisation de cette étude aurait été impossible sans le précieux concours de personnes qui nous ont apporté leur assistance. Qu'elles trouvent ici l'expression de nos meilleurs remerciements. Il s'agit:

Du Bureau sous-régional de Wildaf

Des Coordinatrices et chargées de programme des réseaux nationaux

Des membres de bureaux des réseaux nationaux

Des ONGS et Organisations de base rencontrées

Ce document présente la situation par pays selon l'appréciation des consultants. Par conséquent, les idées ou opinions exprimées dans le document n'engagent que leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue du Bureau sous-régional du Wildaf/Feddaf

BENIN

I- INTRODUCTION

Le réseau Wildaf/Feddaf Bénin est une structure qui regroupe des organisations (type ONG) et des personnes physiques qui oeuvrent pour la promotion des droits de la femme. Elle a été créée en Juin 1999 et comptait **9 organisations et sept membres individuels**. Sa vision repose sur celle d'un Bénin où toutes les femmes connaissent leurs droits politiques, économiques et sociaux et en jouissent. Elle repose aussi sur la croyance que la réalisation d'un développement durable au Bénin ne peut se réaliser sans la participation effective des femmes;

Le réseau du Bénin vise les objectifs principaux suivants:

- Promouvoir et exécuter les objectifs du Wildaf au Bénin,
- Fournir aux membres un appui technique sous forme de formation et d'assistance
- Mobiliser les organisations de femmes et promouvoir l'intégration d'une formation juridique dans leurs programmes
- Développer et coordonner la recherche-action et la promotion des initiatives sur les droits des femmes

Pour atteindre ces objectifs le réseau s'est doté d'un bureau directeur national qui compte 7 membres et est dirigé par une Coordinatrice. Les caractéristiques du réseau sont:

- L'absence d' un statut légal,
- Nonobstant cela, le réseau en deux ans, a connu une progression importante en terme de membres . **Actuellement il compte 15 organisations et 13 individuels.**
- La caractéristique la plus importante du réseau c'est que les organisations les plus significatives qui s'occupent de droits de la femme sont membres du réseau. On peut citer par exemple l'Association des Femmes Juristes du Bénin (**AFJB**), le Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base (**CBDIBA**), le Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles

ayant effet sur la santé de la femme et de l'enfant (**CI-AF/Bénin**), le Groupe d'Action pour la Justice et l'Egalité Sociale (**GAJES**) et **Africa-Cultures**.

Dans le cadre de la présente étude, la mission a séjourné au Bénin du 16 au 18 Janvier 2002 et a rencontré les personnes et organisations suivantes:

Geneviève Boko Nadjou	Coordinatrice Réseau Wildaf Bénin
Françoise Sossou AGBAHLOU	Chargée de Programme
Huguette FANALA	Membre individuel
Maitre Huguette Bokpe GNACADJA	S Gle de L'AFJB
Kathérine ADONON	Membre AFJB
Victoire IDOSSOU	Vice-Présidente GAJES
Marie Odile COMLANVI	Présidente GAJES
Anne Marie GANDJI	Trésorière GAJES
Mme BANKOLIN	GAJES
Mélanie SODOLOUFO	GAJES - Coord. Projet ATAPE
Honorine HounKanrin	CIAF
Carmen GABA	CIAF
Léa HOUNNOU	CIAF
Henri SALIFOU	CIAF
Idrissou TAIRA	CIAF
Melchivi AISSI	CIAF
Groupement d'AGBANOU	
Bureau Wildaf	
Centre Catholique de Zoungbodji	
Amélie BORDELEAU, Coordinatrice du Fonds Canadien d'Initiatives Locales.	

II- CONTEXTE

Au Bénin, les femmes représentent selon le 2^{ème} recensement général de la population et de l'habitat de février 1992, 52%, de la population totale. En dépit de cette importance numérique, les femmes sont peu visibles dans les professions libérales et administratives ceci au niveau du processus décisionnel. Par exemple en 1999 et dans la fonction

publique, on dénombrait seulement 5 femmes sur 83 députés (6%) alors que le Gouvernement ne comptait que 2 sur 19 ministres (10%). Au niveau politique, sur plus de 100 partis, 3 seulement sont dirigées par des femmes. Ces exemples illustrent bien ***l'inégalité d'accès des femmes aux structures décisionnelles.***

Par rapport à la scolarisation, le taux brut de scolarisation est de 66,29 chez les filles contre 94,65 chez les garçons. En milieu rural où vivent 70% des femmes, 80% des femmes de la tranche d'âge 15-49 ans ne sont pas scolarisées. Dans le premier cas, la faiblesse du taux de scolarisation chez les filles s'explique par les mariages et/ou grossesses précoces alors que le second cas indique une ignorance quasi-complète des textes juridiques par les femmes en général.

Défavorisées en termes d'accès à l'éducation formelle, les femmes sont également victimes des traditions et des coutumes.

Ne disposant pas de statistique dans ce domaine, nous citerons les témoignages des femmes du groupement de Agbanou que nous avons visité et qui dénoncent les problèmes de veuvage, de succession, de garde parentale des enfants ainsi que des violences verbales dont elles sont victimes au foyer. Par ailleurs, la pratique de l'excision est encore très fortement ancrée en milieu rural.

Ce contexte mérite amplement l'existence d'un réseau d'organisations féminines afin de coordonner les activités individuelles menées par les organisations existantes mais aussi de renforcer leurs capacités d'intervention pour une meilleure efficacité. C'est là tout le sens et la portée à donner à la naissance du réseau Wildaf/Bénin. Le paragraphe suivant nous donne une idée de l'ampleur des activités du réseau ainsi que les impacts de ces activités.

III- ACQUIS

Les acquis du réseau vont s'analyser en cinq points:

- ❑ au plan du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles
- ❑ au plan de l'existence ou non de groupes de pression et de lobbying
- ❑ au plan de l'existence ou non d'un réseau de formateurs et de son efficacité sur le terrain
- ❑ au plan de la capacité en terme de planification stratégique pour une pérennisation
- ❑ au plan de la réalisation de programmes.

3-1: Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

Le réseau est animé et administré par une équipe de Coordination provenant d'ONGs ayant la caractéristique de placer la question de la femme au centre de leurs préoccupations. Une autre particularité non moins importante est que sur les 7 membres du bureau, au moins 3 sont juristes y compris la Coordinatrice. De plus, le bureau est composé à près de 75% par des femmes. Du point de vue de la qualité des ressources formant le bureau, on peut donc dire sans conteste que les ressources humaines sont hautement compétentes. Cependant étant donné que les membres du bureau évoluent tous dans d'autres sphères, le bureau s'est adjugé une chargée de programme prise en charge par le projet Union Européenne, qui a l'expérience de la vie associative puisqu'elle provient de l'AFBJ et qui est également juriste.

Pour assurer une efficacité de son action, le bureau a obtenu sous forme de prêt, des locaux dans ceux de l'ONG Africa-Cultures et s'est aussi doté, grâce à l'appui du projet Union Européenne, d'un équipement informatique (ordinateur et imprimante). La présence de la chargée de programme ainsi que la disponibilité d'un équipement informatique ont permis au réseau d'assurer une fluidité dans l'échange d'informations entre les membres du réseau à travers l'organisation de réunion, l'envoi de procès-verbaux, compte rendus de réunions et rapports. Par ailleurs, le réseau grâce à ce même appui, dispose d'un plan stratégique qui arrive à terme en 2002 et qui avait été élaboré lors de son AG constitutive où les priorités avaient été dégagés par les membres en fonction des problèmes pré-existants. Ce plan stratégique figure dans le document " Assemblée Constitutive du

Wildaf-Bénin et Atelier de Formation sur le Travail en Réseau et la Planification Stratégique " daté du 18 Juin 1999. L'effectivité de la mise en œuvre de ce plan s'observera aux autres points qui seront abordés dans ce paragraphe.

On peut conclure sur ce point en disant que l'accroissement de la capacité institutionnelle et organisationnelle a permis au réseau d'être visible parce qu'il a des locaux avec une administration chargée d'en assurer le fonctionnement et d'avoir une visibilité parce qu'il dispose d'un plan stratégique. Fort de ces atouts, le réseau est aujourd'hui une organisation crédible comme l'a apprécié la Coordinatrice du Fonds Canadien d'Initiatives Locales

3-2: L'existence de groupe de pression et de lobbying

Le réseau Wildaf/Bénin, dans le cadre de ses activités de lobbying-plaidoyer, a en relation avec le CIAF-Bénin, envoyé une demande de hearing parlementaire à l'Assemblée Nationale pour le vote de la loi sur les mutilations génitales féminines et la révision du code des personnes et de la famille. Cependant cette demande est restée lettre morte. Cette situation dénote encore la forte pré-éminence de la tradition au Bénin et sa capacité de résistance aux changements.

Le réseau a aussi dénoncé de façon publique (presse) le cas d'une femme qui ne supportait plus d'endurer les sévices de son époux et qui aurait tenté de se suicider avec ses deux enfants. Ce cas est relaté dans le bulletin de liaison électronique de Wildaf

Il a enfin activement participé aux travaux de l'atelier de suivi de la contribution de la société civile de l'adoption du Protocole additionnel de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples.

Au plan politique, même si l'on ne peut attribuer de façon intégrale au réseau l'implication des femmes en politique, il est permis de constater que durant la phase de mise en œuvre du plan stratégique, 5 femmes ont été nommées ministres et 5 femmes sur 82 sont députés. C'est aussi pour la première fois qu'à l'occasion des élections présidentielles que l'on a enregistré une candidature féminine.

3-3: L'existence d'un réseau de formateurs et son efficacité sur le terrain

Grâce aux formations dispensées par le réseau Wildaf-Bénin, il existe un réseau de formateurs à travers les ONGs membres. Ainsi 13 ONGs et 4 membres individuels ont bénéficié d'une formation juridique. Cette formation a été démultipliée au profit des para juristes essentiellement par 3 ONGs membres du réseau.

Les données ci-dessous permettent d'apprécier l'importance de l'effectif des parajuristes disponibles

- Formation de para juristes effectuée par l'AFJB : 2 sessions pour 60 personnes
- Formation de para juristes effectuée par Africa-Cultures: 31 personnes dont 26 femmes
- Formation des présidents et Secrétaires des tribunaux de conciliation dans le cadre du projet **"Education au Droit et Assistance Judiciaire"** organisée par le CBDIBA (Centre Béninois pour le Développement des Initiatives à la Base) 110 participants. Cette même ONG membre du réseau a formé 26 para juristes, assuré au niveau de ses cliniques juridiques une assistance pour 700 personnes, organisé 30 conférences juridiques et animé des causeries auxquelles 2.016 personnes ont pris part ainsi que 3 émissions radiophoniques " sous l'arbre à palabre juridique"

Ainsi **217 para juristes** ont au total été formés

N'ayant pu voir toutes les communautés encadrées par ces ONGs membres pour des contraintes de temps, la visite de deux de ces communautés (Groupement d'Agbanou et le Centre de Zoungbodji) a permis de se faire une idée sur le travail réalisé par ces para juristes. En effet ces visites ont permis d'apprécier le niveau de connaissances juridiques acquises par les femmes. Elles ont déclaré que c'est grâce aux relais para juristes qu'elles ont pu obtenir cela et qu'avant elles n'en savaient rien.

On peut dire de ce point de vue qu'il existe un réseau fonctionnel de formateurs bien que dans son effectivité, il subsiste quelques problèmes liés à l'insuffisance de moyens.

3-4: La Capacité du réseau en terme de Planification stratégique en vue de sa pérennisation

Grâce à son plan d'action, le réseau a élaboré des programmes qui ont été soumis pour financement aux partenaires en développement

De façon autonome, le réseau a obtenu en 2001 un financement global de **18.641.100F espèces et un appui technique**

- Dont 3 financements du FNUAP d'un montant total de 7.360.000 F
- Un financement de la Fondation Friedrich Ebert pour une valeur de 3.950.000 F
- Et un financement du Fonds Canadien d'Initiatives Locales de 7.331.000 F
- Un appui technique du PNUD

D'autres projets sont en négociation très avancée pour un montant global de **218.789.372F** soit environ l'équivalent du projet financé par l'UE

Ce financement concerne les projets suivants:

- Lutte contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire, Montant 10.495.000 F soumis à la Fondation Friedrich Ebert
- Lutte contre le harcèlement sexuel en milieu de travail, Montant 1.825.000 F soumis à la Fondation Friedrich Ebert
- Formation des femmes en politique, Montant 5.370.000 F soumis à la Fondation Friedrich Ebert, Ambassade des USA et Fondation Paix et Développement
- Création d'un Centre d'accueil pour les femmes victimes de violences, Montant 200.789.372 soumis à National Council of Negro Women (USA). Ce dernier projet, le plus important du reste a obtenu l'accord de financement du partenaire sollicité et n'eut été les évènements du 11 Septembre aurait certainement connu un début d'exécution.

La conception de ces programmes dont certains ont trouvé un financement, montre le haut niveau de conscience du réseau à se rendre autonome au plan des moyens, malgré un contexte défavorable caractérisé par une raréfaction des ressources. Ceci ne peut provenir que d'une diversification de son partenariat. Dans le même temps ceci dénote la

capacité du réseau à élaborer des programmes pertinents et convaincants, toutes choses qui ont par ailleurs, accru sa crédibilité auprès de ses partenaires.

3-5: La réalisation des programmes par le réseau et ses membres.

Le réseau ainsi que ses membres, a réalisé de nombreux programmes.

Ceux spécifiques au réseau et relatifs au projet union Européenne sont les suivants:

- 2 campagnes contre les violences faites aux femmes (1999 et 2000) d'une durée de 16 jours chacune. Diverses activités ont été menées au cours de ces campagnes et dont les principales sont:

- une conférence-débat sur le mariage forcé largement reprise par les médias en langues nationales
- une conférence-débat sur les violences domestiques
- deux séances de sensibilisation sur les mêmes thèmes
 - une semaine du Wildaf consistant en des conférence-débats sur le thème " Femme, veuvage et succession "
 - Un concours de dessin sur les violences faites aux femmes
 - Une formation en réseautage et planification stratégique qui a regroupé 14 ONGs
 - Une formation des formateurs en éducation juridique et qui a regroupé 11 ONG représentées par 19 participants et un maire soit un total de 20 participants. Cette formation a abordé les thèmes suivants:
 - formulation d'un programme d'éducation juridique
 - les notions juridiques liées à l'organisation de l'Etat, la participation des citoyens à la gestion de la chose publique, le droit de la famille, l'état civil, le mariage et ses effets, la filiation et l'autorité parentale, les droits et libertés des citoyens, le divorce, les successions, le droit des coopératives, l'organisation judiciaire et la compétence juridictionnelle. Ces deux dernières formations sont reprises au niveau des ONGs membres par les participants, ce au profit de ceux qui n'ont pas eu l'opportunité de bénéficier de la formation offerte par le réseau.

Le réseau a aussi réalisé d'autres activités sur la base de financement hors projet Union Européenne. Il s'agit de:

- la vulgarisation de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme.

Cette vulgarisation s'est effectuée auprès des cibles des ONGs membres du réseau,

- la médiatisation de la campagne contre les violences faites aux femmes à travers la réalisation de spots publicitaires,
- une table-ronde sur l'évolution du droit de la famille, de l'état des biens, du droit pénal et du travail, de l'indépendance à nos jours

Quant aux programmes réalisés par les organisations membres, ils sont mentionnés au point 3-3.

Ainsi la réalisation de tous ces programmes a permis aux femmes de prendre conscience des possibilités de dénonciation et de recours qui s'offrent à elles. Depuis les conférences publiques relayées par les médias lors des campagnes contre les violences faites aux femmes organisées par le réseau, de plus en plus de femmes sollicitent l'assistance des ONGs membres pour régler leurs problèmes

Les programmes réalisés par le réseau sont globalement très appréciables ceci compte du temps de maturation que peut prendre une organisation avant qu'elle ne soit opérationnelle. En ce qui concerne les membres du réseau leurs programmes traduisent à la fois l'impact qu'à eu le réseau sur eux mais aussi leur niveau d'engagement dans la réalisation des objectifs du réseau.

IV- FAIBLESSES

Les faiblesses du réseau se situent à plusieurs niveaux:

- au niveau organisationnel, bien que le réseau ait connu une progression de son membership, cette progression ne s'est pas traduite de façon effective sur le niveau de la contribution financière des organisations en terme de cotisations. Par exemple sur un montant attendu de 236.000F CFA, 72.000F seulement ont pu être recouvrés soit un taux de recouvrement très faible de 30,5%

- au niveau de la planification, il semble manquer le niveau opérationnel du plan stratégique c'est-à-dire une programmation annuelle, semestrielle voire trimestrielle des activités ainsi que les documents de suivis de cette programmation
- au plan des locaux, le réseau ne dispose que d'une pièce à usage de bureau. L'exiguïté de la pièce rend les conditions de travail difficiles (classement documentation par exemple). De plus, le fait que les bureaux du réseau soit abrités par une ONG peut diluer voire atténuer sa visibilité en tant qu'organisation propre et indépendante.
- au plan de l'administration, la chargée de programme remplit plusieurs fonctions (secrétariat, agent de service etc.), ce qui ne lui laisse pas beaucoup de temps pour la réflexion et l'action en particulier pour le suivi des activités du réseau et celles des membres et pour la tenue de statistiques ainsi que leur mise à jour. A cela s'ajoute les difficultés de suivi sur le terrain en raison de la faiblesse des moyens du réseau.
- l'absence de connexion Internet au niveau du bureau est de nature à réduire les flux d'information en direction du bureau sous-régional mais aussi en direction des autres réseaux dans le cadre des échanges d'information.

V- RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés sus-énumérées, les recommandations s'articulent autour des points suivants:

1)- l'acquisition d'un local fonctionnel pouvant contenir au moins deux salles de bureau et une salle de réunions. L'une des salles de bureau pourrait être occupée par la chargée de programme et la seconde par une assistante secrétaire qui abriterait tout le patrimoine documentaire du réseau.

2)- le recrutement d'une stagiaire qui ferait office de secrétaire-documentaliste auprès de la chargée de programme. Cette solution pourrait s'opérer en relation avec les écoles de secrétariat.. Comme alternative à cette solution, chaque jour ouvrable de la semaine, une

ONG membre pourrait libérer un des siens pour renforcer le bureau en personnel. Ce sont là des solutions qui n'entraînent quasiment aucune charge financière.

3)- une programmation des activités devrait être établie par an, semestre voir trimestre. Le suivi de ce programme se ferait par des réunions indiquant les niveaux de réalisations, les écarts par rapport aux prévisions, les raisons explicatives des écarts positifs ou négatifs. Sur cette base réviser le programme. Tout cet exercice facilite la clarté/transparence et devrait se concrétiser par des documents (bilans) qui ne soient pas les compte-rendus des activités spécifiques menées, envoyés à l'ensemble des membres ainsi qu'au Bureau Sous-Régional. C'est aussi un puissant moyen d'implication de l'ensemble des membres du bureau à la vie de l'organisation. Par ailleurs cet exercice va dans le sens du renforcement de la chaîne Bureau sous-régional/Bureau national /membres

4)- les ressources financières du réseau sont très faibles. Une réflexion devrait être organisée entre le bureau National et les membres pour trouver des solutions. En effet il y a des charges fixes que le réseau doit assurer et qui sont d'une part les frais de loyers et la rémunération de la chargée de programme et d'autre part l'exigence de disposer d'un budget de fonctionnement. La survie du réseau dépendra du prix qu'auront à payer les membres afin de le maintenir.

5)- le bureau doit en permanence rappeler aux membres les exigences d'un réseautage afin de les amener à une plus grande implication. Ce rappel pourrait s'opérer lors de la tenue des A.G annuelles.

6)- le réseau au regard des nombreuses sollicitations dont il est l'objet par les femmes pour une assistance financière en vue de développer des activités génératrices de revenus doit engager une réflexion sur les moyens de satisfaire à ces sollicitations par le biais du micro financement.. Une trop grande attention est portée aux aspects juridiques alors que le Wildaf c'est aussi le développement.. Il en va de la crédibilité du réseau sur le terrain.

CONCLUSION

L'évaluation de l'impact des activités du réseau Wildaf/Bénin montre qu'en dépit de la modestie des moyens dont il dispose, le réseau a atteint un niveau appréciable en terme d'impact ceci au regard du nombre d'ONGs membres du réseaux, des activités réalisées à la fois par le réseau et par ses membres. Le nombre de para juristes formés est éloquent à ce sujet (217) ainsi que le nombre de formateurs (19).

Dans le contexte béninois, le réseau a acquit une notoriété grâce à la compétence des dirigeants qui l'animent et aussi aux positions q'ils occupent au sein de l'administration et de la Société Civile.

La consolidation et le renforcement des acquis du réseau passe par un nécessaire accompagnement de la part du bureau sous-régional en attendant qu'il puisse solutionner les difficultés et faiblesses.. Les discriminations et violences auxquelles les femmes sont soumises nécessitent du temps pour les combattre. Relevant du domaine du changement social, ce sont au moins des programmes sur 5 ans voire plus qui peuvent engendrer des résultats significatifs.

MALI

I- INTRODUCTION

Le réseau Wildaf/Feddaf Mali est une structure qui regroupe des organisations (type ONG) et des personnes physiques qui oeuvrent pour la promotion des droits de la femme. Elle a été créée en 1991 et comptait **6 organisations et quelques membres individuels**. Actuellement elle compte **20 ONGs et plus d'une trentaine de membres individuels**. Sa vision repose sur l'impérieuse nécessité de réduire les discriminations et sévices auxquelles les femmes sont soumises, ceci afin d'accroître leur participation à l'effort de développement.

Le réseau du Mali vise les objectifs principaux suivants:

- Promouvoir et exécuter les objectifs du Wildaf au Mali,
- Fournir aux membres un appui technique sous forme de formation et d'assistance
- Mobiliser les organisations de femmes et promouvoir l'intégration d'une formation juridique dans leurs programmes

Pour atteindre ces objectifs le réseau s'est doté d'un Comité National qui compte 9 membres et est dirigé par une Présidente. Les caractéristiques du réseau sont:

- La reconnaissance juridique du réseau sous la forme d'une ONG par récépissé en date du 3 Mars 1995.
- La forte implication des femmes juristes au sein du réseau en particulier l'Association des Juristes Maliennes dont certaines occupent un poids sur l'échiquier national (la Présidente)
- L'esprit d'équipe et d'ingéniosité qui prévaut au sein du bureau

Dans le cadre de la présente étude, la mission a séjourné au Mali du 26 au 27 Janvier 2002, une période qui a coïncidé au déménagement des anciens bureaux et à l'occupation des nouveaux. Ceci a engendré des difficultés pour la chargée de programme à retrouver des documents pour leur mise à disposition à la mission. Malgré tout la mission a

rencontré les personnes et organisations suivantes ceci en l'absence des principales dirigeantes qui étaient toutes en dehors du pays pour des raisons professionnelles:

Sanogo Karidiatou DIALLO	Chargée de programme
Traoré Sitan Founé BOIRE	AMFD
Bouaré Bintou Founé SAMAKE	JM
Sissoko Fatima TOURE	EFD
Konaté Ami SANGHARE	ction Plus

II- CONTEXTE

Au Mali, les femmes représentent selon le 2^{ème} recensement général de la population et de l'habitat d'Avril 98, 51,2% de la population totale. En dépit de cette importance numérique, les femmes sont peu présentes dans le secteur moderne où 15% des employés sont femmes contre 85 % chez les hommes. Au niveau du processus décisionnel, elles ne représentent que 13% dans la catégorie des cadres supérieurs. Au niveau de l'administration, les statistiques sont les suivantes:

Conseillers municipaux	24% de femmes
Députés	12%
Ministres	32%
Conseillers Techniques	13,8%
Chargés de Mission	30,3%
Conseil Economique et Social	06,4%
Ambassades et Consulats	09%
Procureurs	03,8%
Magistrats	11%
Avocats	12,4%

Ces exemples montrent éloquentement ***l'inégalité d'accès des femmes aux instances décisionnelles. Elles ne sont pas proportionnellement représentées***

Par rapport à la scolarisation, le taux net de scolarisation est de 28,8 chez les filles et il est enregistré un taux de déperdition de l'ordre de 10% jugé excessif. Une bonne partie de la population des femmes vit en milieu rural où le taux d'analphabétisme est de 86% environ. Dans le premier cas, la faiblesse du taux de scolarisation chez les filles s'explique par les mariages et/ou grossesses précoces alors que le second cas indique une ignorance quasi-complète des textes juridiques par les femmes en général.

Défavorisées en termes d'accès à l'éducation formelle, les femmes sont également victimes des traditions et des coutumes

Ainsi par exemple 94% des femmes de 14-49 ans sont excisées. Pour 50% d'entre elles cette excision est intervenue avant l'âge de 7 ans. Nous ne disposons pas de statistique dans les autres domaines, cependant il est connu que la tradition est très fortement ancrée dans la société malienne et que par conséquent les femmes dans ce domaine sont à des violences domestiques ainsi que victimes de la tradition (mariage forcé, succession, veuvage etc.)

Cependant depuis les événements de Mars 1991 de nombreuses associations féminines se sont créées pour lutter pour la promotion de la femme. On peut citer l'AFEM, l'AJM, l'APDF, la CADEF, la COFEM, la CAFO ainsi que Wildaf Mali

C'est dans ce contexte d'expression démocratique et de lutte qu'est né le Wildaf/Mali ayant pour souci de coordonner les activités individuelles menées par les organisations existantes mais aussi de renforcer leurs capacités d'intervention pour une meilleure efficacité. C'est là tout le sens et la portée à donner à la naissance du réseau Wildaf/Mali. Le paragraphe suivant nous donne une idée de l'ampleur des activités du réseau ainsi que les impacts de ces activités.

III- ACQUIS

Les acquis du réseau vont s'analyser en cinq points:

- ❑ au plan du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles
- ❑ au plan de l'existence ou non de groupes de pression et de lobbying
- ❑ au plan de l'existence ou non d'un réseau de formateurs et de son efficacité
- ❑ au plan de la capacité en terme de planification stratégique pour sa pérennisation
- ❑ au plan de la réalisation de programmes.

3-1: Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

Le réseau est animé et administré par une équipe de Coordination de 9 personnes à 100% femmes.. Du point de vue de la qualité des ressources formant le bureau, on peut donc dire sans conteste que les ressources humaines sont compétentes puisque la Présidente et d'autres membres sont issues du milieu juriste. Cependant étant donné que les membres du bureau évoluent tous dans d'autres sphères, le bureau s'est adjugé une chargée de programme prise en charge par le projet Union Européenne, qui a été recrutée sur une base compétitive selon l'expérience de la vie associative qu'elle a et selon son niveau d'études qui est la Maîtrise. Pour pallier à la surcharge de travail de la chargée de programme, le bureau du réseau recrute de façon gratuite et temporaire des stagiaires qui y séjournent et assistent cette dernière. Cet exemple pourrait servir à d'autres réseaux si seulement l'information était partagée entre réseaux par le biais de la correspondance électronique. Ceci pose la problématique de l'échange d'informations qui doit aller dans trois directions: d'une part le bureau national vers le bureau sous-régional, d'autre part le bureau national vers les autres bureaux nationaux et enfin le bureau national vers les membres

Pour assurer une efficacité de son action, le réseau s'est récemment doté sous forme locative de bureaux spacieux et fonctionnels constitués par une salle à usage de bureau pour la chargée de programme, une salle de conférence/réunions, et une salle de documentation. et a acquis, grâce à l'appui du projet Union Européenne, un équipement informatique (ordinateur et imprimante) avec une connexion Internet. La présence de la

chargée de programme ainsi que la disponibilité d'un équipement informatique ont permis au réseau d'assurer une fluidité dans l'échange d'informations entre les membres du réseau à travers l'organisation de réunion, l'envoi de procès-verbaux, compte rendus de réunions et rapports. Par ailleurs, le réseau grâce à ce même appui, dispose d'un plan stratégique annuel (1999) qui est arrivé à terme. Un autre plan est en cours et couvre la période 2000-2002. Ce plan a été présenté lors de la réunion des réseaux tenue à Lomé en Avril 2002. Par rapport à la planification, il est important que les réseaux nationaux s'accordent sur les périodes couvertes par leur plan stratégique de façon à permettre un meilleur suivi mais aussi à servir de base comparative pour le bureau sous-régional. En terme d'évaluation, le réseau a organisé une réunion d'évaluation entre le bureau et toutes les associations membres pour faire le point sur:

- la visibilité du Wildaf
- l'éveil de conscience des femmes
- la constitution en groupe de pression
- les capacités à identifier les priorités

Par rapport à chacun de ces points, chaque association a fait un compte-rendu de ses activités, souligné les difficultés et évoqués l'impact des formations reçues.

Cette activité est très importante pour le réseau dans son effort de coordination. Il importe donc qu'elle ne soit pas ponctuelle mais systématisée.

L'effectivité de la mise en œuvre du plan s'observera aux autres points qui seront abordés dans ce paragraphe.

On peut dire à l'instar de Wildaf/Bénin, que le réseau Mali après sa restructuration intervenue en 1998 a accru de façon substantielle ses capacités organisationnelles et institutionnelles grâce à l'appui appréciable du projet Union Européenne. Ce résultat lui a permis d'être visible parce qu'il a des locaux avec une administration chargée d'en assurer le fonctionnement et d'avoir une visibilité parce qu'il dispose d'un plan stratégique. Fort de ces atouts, le réseau est aujourd'hui une organisation de notoriété au Mali et qui participe pleinement aux activités de la Société Civile en faveur de l'émancipation de la femme

3-2: L'existence de groupe de pression et de lobbying

Le réseau Wildaf/Mali comme la plupart des réseaux nationaux s'est impliqué activement dans les travaux relatifs à l'adoption du Protocole additionnel de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples

En termes de lobbying, le réseau a, nonobstant les menaces dont ont été victimes certains membres, dénoncé de façon publique (presse, Internet) le cas de Aminata DIOP. Cette action a permis à cette dernière de bénéficier d'une révision de son procès et d'être réhabilitée dans ses droits. Ce cas est relaté dans le bulletin de liaison électronique de Wildaf

Enfin au plan politique le réseau s'est fortement engagé dans la caravane de mobilisation, de sensibilisation et d'information des femmes et des jeunes pour une implication massive au processus électoral en vue des prochaines élections présidentielles

Même si les pesanteurs sont encore très fortes, ces actions quoique timides contribueront par accroître les cas de dénonciations par les intéressées elles-mêmes.

3-3: L'existence d'un réseau de formateurs et son efficacité sur le terrain

Le réseau, grâce au projet Union Européenne, a formé une première cohorte de 16 femmes dans le cadre du programme de formation des formateurs. Puis une seconde cohorte de 40 femmes a bénéficié de la 2^{ème} session de formation des formateurs. Ces formations ont été démultipliées au sein des ONGs membres par plus de la moitié des formateurs. Cela a permis à ces associations membres de dispenser des formations sur le terrain. Les exemples ci-après sont une illustration de ce processus de formation décentralisée ou en cascade:

-L'Association d'Entr'aide des Femmes pour le Développement a formé 40 femmes formateurs

-L'APDF a aussi formé à Sikasso 30 formateurs.

L'appréciation de leur efficacité s'analysera au niveau des programmes et activités réalisées par le réseau et ses membres;

L'action du réseau de ce point de vue a permis la formation d'au moins 226 formateurs qui doivent être en mesure d'apporter une assistance correcte en matière d'information et de formation dans le domaine juridique concernant les femmes, lequel domaine était auparavant seulement à la portée des juristes.

3-4: La Capacité du réseau en terme de Planification stratégique en vue de sa pérennisation

Grâce au manuel élaboré par le projet, le réseau a pu concevoir un plan d'action (2000/2002). A partir de ce plan d'action, des programmes sont initiés et soumis pour financement aux partenaires en développement

De façon autonome, le réseau a obtenu en 2001

- de l'ambassade du Canada: le financement d'un centre documentaire et de recherches juridiques ainsi que la formation des femmes juges du Mali au Canada (8)
- un appui financier du projet Droit, Citoyenneté et Femmes (DFC) du CECI pour la réalisation et diffusion des textes juridiques en bambara
- de l'ambassade des USA (Fondation pour les systèmes électoraux) la formation des présidentes des associations membres du réseaux)

Il a aussi organisé sur financement propre (cotisation des membres), un atelier de renforcement pour 40 para juristes et sur financement individuel (APDF) le même atelier à Sikasso pour 30 para juristes

En plus de ces projets qui ont trouvé un financement, d'autres projets sont à l'étude auprès des partenaires au développement, ou en interne dont le plus significatif est l'exploitation du Centre de documentation en service de consultation payant.

Tout ceci montre le dynamisme du bureau, son ingéniosité et sa détermination à diversifier son partenariat afin d'assurer une durabilité de ses activités. Ceci est très important dans la perspective de la fin du projet Union Européenne.

3-5: La réalisation des programmes par le réseau et ses membres.

Le réseau ainsi que ses membres, a réalisé de nombreux programmes.

Ceux spécifiques au réseau et relatifs au projet Union Européenne sont les suivants:

▪ 2 campagnes contre les violences faites aux femmes (1999 et 2000) d'une durée de 16 jours chacune. Diverses activités ont été menées au cours de ces campagnes et dont les principales sont:

- des causeries-débats
- des représentations théâtrales
- des émissions radiophoniques grand public
- des publications de presse
- l'affichage de banderoles dans les points stratégiques de Bamako

Les causeries-débats et émissions radio avaient pour thèmes centraux: violences domestiques et traditions, violences domestiques et stratégies de lutte et de prévention, violences domestiques, excision et tradition

Ces campagnes ont touché un public varié, tel que les responsables politiques, administratifs, les chefs coutumiers et traditionnels, les jeunes et les élèves et étudiants.

Afin d'accroître la pénétration des messages au niveau du public ceci en raison du fort taux d'analphabétisme de la population, la stratégie du réseau a consisté à diffuser les émissions radio grand public en langue Bamanan

- Une formation des formateurs en éducation juridique et qui a regroupé 25 membres individuels ou représentants d'ONGs membres.. Les thèmes abordés lors de cette formation ont porté sur:
 - l'éducation juridique communautaire
 - le rôle et fonction du para juriste
 - les droits et libertés individuelles des citoyens
 - le mariage
 - le divorce et la séparation de corps
 - la parenté et la recherche de filiation
 - la conception d'un programme juridique
 - les techniques et méthodes d'éducation juridique
 - les stratégies de lobbying pour faire adopter des réformes

Le réseau a aussi réalisé d'autres activités sur la base de financement hors projet Union Européenne. Il s'agit de:

- Confection d'un manuel de formation de para juriste
- Mise en place d'un Centre de documentation au niveau du siège
- Formation des femmes juges du Mali au Canada
- Réalisation et diffusion de textes juridiques en bambara
- Formation des présidentes des associations membres en politique
- Formation de femmes juges en NTIC

Quant aux programmes réalisés par les organisations membres, par manque de données on pourrait retenir à titre d'exemples:

L'Association d'Entr'aide des Femmes pour le Développement a réalisé les activités suivantes:

Formation: : 40 femmes

Sensibilisation: 100 femmes

Assistance juridique: 60 cas dont 56 ont pu trouver une résolution

L'Association BaraMusso

Formation: 183 filles venant des villages en quête d'emploi sur le droit du travail

Assistance juridique: 30 cas

Information sur le Sida, les droits du citoyen et le planning familial

L'Association Malienne des Femmes pour le Développement

Causerie: 2 séances pour un total de 120 femmes

L'association Tilé-Ton

2 séances de causerie-débats sur le code du mariage et de la tutelle

L'AJM

Diffusion de matériels didactiques et vulgarisation des textes juridiques

L'APDF

Atelier de formation de para juristes à Sikasso pour 30 participants

Les programmes réalisés par le réseau sont globalement très appréciables au regard de la période (2 ans) les formations ont eu un impact considérable puisque ce sont environ 2000 femmes qui ont été directement ou indirectement touchées. En ce qui concerne les membres du réseau leur contribution à la réalisation des objectifs est également significative. Cependant nous n'avons pu apprécier, faute de temps, l'impact de leurs activités sur le terrain .

IV- FAIBLESSES

Les faiblesses du réseau se situent aux niveaux suivants:

- au niveau organisationnel, plus de la moitié des membres ne s'est pas acquittée de la cotisation due.
- au plan de l'administration, la chargée de programme remplit plusieurs fonctions (secrétariat, agent de service etc.), ce qui ne lui laisse pas beaucoup de temps pour la réflexion et l'action en particulier pour le suivi des activités du réseau et celles des membres et pour la tenue de statistiques ainsi que leur mise à jour. A cela s'ajoute les difficultés de suivi sur le terrain en raison de la faiblesse des moyens du réseau.
- Le réseau ne dispose pas d'un budget de fonctionnement à la hauteur de ses ambitions

V- RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés sus-énumérées, les recommandations s'articulent autour des points suivants:

- 1)- les activités de planification opérationnelle comme suggérées au niveau du réseau du Bénin doivent être systématisées à travers une programmation annuelle, semestrielle et trimestrielle au terme desquels des évaluations seront effectuées et des bilans envoyés aux membres et à la coordination sous-régionale. C'est un effort de transparence mais qui rassure de la bonne santé ou non du réseau.
- 2)- les ressources financières du réseau sont très faibles. Des réflexions sont en cours au niveau du bureau mais il est important de les élargir à tous les membres afin de trouver des solutions consensuelles.

3)- le réseau doit se doter d'un plan stratégique à horizon plus réaliste. En effet dans le domaine comportemental il n'est pas possible d'observer des changements en un ou deux ans. Ils interviennent généralement après les 5 années

CONCLUSION

Le réseau Wildaf/Feddaf Mali est sur la bonne voie après sa récente restructuration de 1998. L'évaluation de l'impact des activités du réseau montre qu' en dépit de la modestie des moyens dont il dispose, le réseau progresse de façon significative. Cependant, il doit bien analyser les conséquences (en terme d'exigences) de son projet d'ouverture de points focaux dans certaines localités. Cela est possible mais doit être envisagé dans le moyen terme après avoir atteint une certaine vitesse de croisière.

Grâce à la notoriété de ses dirigeants et l'engagement des plus jeunes membres du bureau, Wildaf/Mali est bien connu et reconnu.

La consolidation et le renforcement des acquis du réseau passe par un nécessaire accompagnement de la part du bureau sous-régional en attendant que le bureau national puisse solutionner les difficultés et faiblesses..

GUINEE

I- INTRODUCTION

Le réseau Wildaf/Feddaf Guinée est une structure qui regroupe des organisations (type ONG) et des personnes physiques qui oeuvrent pour la promotion des droits de la femme. Le réseau a été créé en 2000 et compte environ 30 membres représentant des ONGs et des individus..

Le réseau de la Guinée vise les objectifs principaux suivants:

- Promouvoir et exécuter les objectifs du Wildaf au Bénin,
- Participer à la promotion des droits de la femme et à son intégration au processus de développement
- Mobiliser les organisations de femmes et promouvoir l'intégration d'une formation juridique dans leurs programmes
- Servir d'interface entre les ministères de tutelle et les organisations de défense des droits de la femme

Pour atteindre ces objectifs le réseau s'est doté d'un bureau national qui compte 5 membres et est dirigé par une Présidente. Les caractéristiques du réseau sont:

- Le réseau est né suite à une demande explicite formulée par l'actuelle présidente au bureau sous-régional
- Son inexpérience. En effet comparativement à des réseaux qui ont vu le jour en 1991, on peut dire que le réseau de la Guinée est jeune. Ceci est un élément explicatif du retard accusé par ce réseau en comparaison des anciens.
- La caractéristique la plus importante du réseau est la faible représentation des femmes juristes au sein du bureau et même de façon plus globale, ce en comparaison des réseaux comme le Bénin ou le Mali. Le bureau du réseau Guinée ne compte qu'une seule femme juriste en la personne de la Vice-Présidente.

Dans le cadre de la présente étude, la mission a séjourné en Guinée du 24 au 25 Janvier 2002 et a rencontré les personnes et organisations suivantes:

Mariétou Sow SYLLA, Présidente Wildaf

Mariama CAMARA, Vice-Présidente

Madina BA, Secrétaire Générale

Hadja Djelo BARRY, Ancienne Ministre

Ministre du travail et de la Justice

Ministre des Affaires Sociales, de la Promotion Humaine et de l'Enfance

Président du Conseil Economique et Social

Vice-Présidente du Conseil Economique et Social

Coordonnateur Projet Droits et Citoyenneté des Femmes en Afrique Francophone (DCF)-
CECI Guinée

Chargé de Programme Wildaf

II- CONTEXTE

La Guinée selon les rapports du PNUD (96 et 97) est un pays pauvre. Il est classé 167^{ème} sur 175 du point de vue de l'indice de développement humain et dernier du point de vue de l'indicateur de la participation des femmes.. Cette situation touche plus fortement les femmes.

En effet les femmes sont marginalisées dans la prise de décision. Leur représentation dans les instances décisionnelles est inversement proportionnelle à leur participation aux élections. Ainsi au niveau de l'Assemblée nationale, elles représentent seulement 9% des députés, tandis qu'au niveau local, il y a 8% de femmes au niveau des maires.

Au sein de l'administration, on compte 9% de femmes au Conseil Economique et Social, 3% au niveau des ambassadeurs, 21% à la Cour Suprême 11% à la Présidence des tribunaux et Justice de paix et 8% au niveau des présidences de conseil d'administration.

Au plan de l'analphabétisme, le taux global est de 67%. L'on estime que 81% des femmes guinéennes sont analphabètes.

Défavorisées en termes d'accès à l'éducation formelle, les femmes sont également victimes des traditions et des coutumes .En effet, elles sont soumises aux violences domestiques. Il semble que le problème de la femme battue soit devenue un phénomène social exaspérant . C'est une situation qui n'est pas toujours visible dans la mesure où les règles sociales imposent aux victimes une extrême discrétion sur " les affaires internes de la famille " D'autres pratiques telles que les mutilations génitales sont très présentes, cela ajoutés aux problèmes du veuvage , du lévirat etc.

Dans le domaine de la tradition, il est quasiment impossible de trouver des données, l'appréciation de la situation ne peut se faire que par entretien.

Au regard du contexte ci-dessus décrit, Wildaf/Guinée mérite son existence

III- ACQUIS

Ils sont modestes et vont s'analyser en cinq points:

- ❑ au plan du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles
- ❑ au plan de l'existence ou non de groupes de pression et de lobbying
- ❑ au plan de l'existence ou non d'un réseau de formateurs et de son efficacité sur le terrain
- ❑ au plan de la capacité en terme de planification stratégique pour une pérennisation
- ❑ au plan de la réalisation de programmes.

3-1: Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

Le réseau est animé et administré par une équipe de Coordination de 5 personnes dont une seule est issue du milieu juriste. Les autres sont d'origine diverse (santé, éducation etc.). Nonobstant cette diversité, il existe une parfaite entente et cohésion entre les membres du bureau. Ce qui n'est quand même pas un atout négligeable dans le fonctionnement d'une organisation.

Pour assurer une certaine efficacité de son action, le réseau a obtenu sous forme de location un local qui lui sert de bureau avec pour seul équipement, une table, deux à trois chaises et une armoire à classement. Il a aussi recruté un chargé de programme qui a pris fonction il y a seulement deux mois mais est d'une compétence avérée puisqu'en un temps record, il a su reconstituer la mémoire de l'organisation à travers un rapport d'activités manuscrit. Il s'est aussi attaché à rassembler toute la documentation dispersée entre la présidente et la secrétaire générale pour les classer. Recruté à mi-temps, son statut et son cadre de travail gagneraient à être plus motivants au risque de le perdre (absence de contrat et d'un cahier de charges, documents manuscrits). Au passage de la mission, il travaillait sur l'élaboration d'un plan d'action.

On peut conclure sur ce point en disant que l'on ne saurait, au stade où il se trouve, parler de renforcement de la capacité institutionnelle et organisationnelle du réseau. Il est à la recherche de cette capacité et mérite qu'on l'assiste fortement.

3-2: L'existence de groupe de pression et de lobbying

C'est sur ce point que le réseau s'est le plus distingué. En effet alors qu'aucune autorité du pays n'était au courant de l'élaboration du Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique, le réseau a mis à la disposition des autorités le document en question et a été au cœur des travaux qui se sont engagés avec les experts pour faire des amendements et propositions.

Au plan politique, le réseau a mené une campagne de sensibilisation sur l'importance de la carte d'identité, ceci en prélude aux élections législatives de 2001.

3-3: L'existence d'un réseau de formateurs et son efficacité sur le terrain

Grâce au soutien du projet Union Européenne, le réseau Wildaf-Guinée a organisé un atelier de formation des formateurs à l'intention de ses membres soit une trentaine. En raison de la faiblesse de ses moyens, aucune démultiplication n'a été effectuée.

On peut dire qu'il existe un réseau de formateurs disponibles mais pas encore efficace sur le terrain

3-4: La Capacité du réseau en terme de Planification stratégique en vue de sa pérennisation

En l'absence de document de planification stratégique, et le réseau n'ayant pas eu les compétences à le faire, pour l'instant se cantonne à des programmes qu'il soumet à son principal collaborateur: le CECI/DFC. C'est une des toutes premières lacunes que le réseau devrait s'évertuer à corriger puisque c'est sur la base de ce document que les partenaires au développement s'appuient pour apporter une assistance. C'est aussi le document qui indique les priorités, les activités et les moyens nécessaires.

3-5: La réalisation des programmes par le réseau et ses membres.

L'unique activité réalisée dans le cadre du projet Union Européenne à été la formation juridique des formateurs.

Le réseau n'a entrepris que quelques activités hors projet U.E (sensibilisation sur le mariage forcé, sensibilisation sur les mutilations génitales, sensibilisation sur la carte d'identité), pour la raison ci-dessus évoquée. Cependant sa collaboration avec le projet DFC/CECI lui a permis de bénéficier de plusieurs activités menées par cette dernière. Ainsi le réseau a bénéficié de 3 formations organisées par ce projet. auxquelles ont pris part 2 membres du réseau à chaque session (**Leadership, Lobbying et Communication, Suivi/Evaluation de programme**, et **Techniques de Communication**). Le CECI a retenu une des membres du Wildaf comme formatrice

Du fait d'un manque de données sur les activités des membres, on peut citer quelques exemples de programmes réalisés par certains membres

Exemple de l'Alliance Nationale pour la Promotion de la Santé Reproductive des Adolescents (ANAP)

- Restitution de la formation juridique organisée par Wildaf auprès de 60 ONG et associations

- Recrutement de 380 paires éducatrices Jeunes filles pour les Centres d'Ecoute, de Conseil et d'orientation et dont 120 ont été formées comme para juristes

- Exposé de thèmes sur les violences faites aux femmes lors de l'Atelier National de formation des ONG et associations membres tenue à Mamou du 8 au 14 Octobre 2001

IV- FAIBLESSES

Les faiblesses du réseau se situent à plusieurs niveaux:

- au niveau organisationnel, il est à déplorer la faible implication des femmes juristes au niveau du Wildaf. Pour la présidente certaines associations perçoivent le réseau en tant que concurrent. Il y a lieu de bien étudier les profondes causes afin d'apporter une réponse adéquate qui pourrait s'opérer sous forme de rencontres d'information et de sensibilisation.
- l'implantation de points focaux semble prématurée. Le réseau n'a pas encore les moyens de les entretenir. Il doit d'abord se préoccuper d'une bonne structuration interne et d'une bonne représentativité
- au niveau de la planification, tout reste à faire
- au plan des locaux, le réseau ne dispose que d'une pièce à usage de bureau. L'exiguïté de la pièce rend les conditions de travail difficiles (classement documentation par exemple). De plus, le fait que les bureaux du réseau soit abrités par une ONG peut diluer voire atténuer sa visibilité en tant qu'organisation autonome et indépendante.
- au plan de l'équipement, il est urgent de trouver un équipement informatique afin de saisir l'ensemble des documents et de faciliter leur diffusion auprès des membres. Le rapport annuel d'activités rédigé par le chargé de programme est fait manuellement et un seul exemplaire est disponible
- l'insuffisance de moyens financiers est le principal problème du réseau. Cela nécessite, organisation et initiative et d'abord une initiative interne qui consisterait à recouvrer l'ensemble des cotisations annuelles des membres

V- RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés sus-énumérées, les recommandations s'articulent autour des points suivants:

1)- l'élaboration d'un plan stratégique afin de pouvoir rechercher son financement. Les autorités de tutelle sont disposées à l'appuyer dans la recherche de financement

2)- une programmation des activités devrait être établie par an, semestre voir trimestre. Le suivi de ce programme se ferait par des réunions indiquant les niveaux de réalisations, les écarts par rapport aux prévisions, les raisons explicatives des écarts positifs ou négatifs. Sur cette base réviser le programme. Tout cet exercice facilite la clarté/transparence et devrait se concrétiser par des documents (bilans) qui ne soient pas les compte-rendus des activités spécifiques menées, envoyés à l'ensemble des membres ainsi qu'au Bureau Sous-Régional. C'est aussi un puissant moyen d'implication de l'ensemble des membres du bureau à la vie de l'organisation. Par ailleurs cet exercice va dans le sens du renforcement de la chaîne Bureau sous-régional/Bureau national /membres.

3)- les ressources financières du réseau sont très faibles. Une réflexion devrait être organisée entre le bureau National et les membres pour trouver des solutions. En effet il y a des charges fixes que le réseau doit assurer et qui sont d'une part les frais de loyers et la rémunération du chargé de programme et d'autre part l'exigence de disposer d'un budget de fonctionnement. La survie du réseau dépendra du prix qu'auront à payer les membres afin de le maintenir.

4)- le bureau doit en permanence rappeler aux membres les exigences d'un réseautage afin de les amener à une plus grande implication. Ce rappel pourrait s'opérer lors de la tenue des A.G annuelles.

6)- le réseau doit se faire davantage connaître. C'est l'invite que lui ont adressée les autorités que nous avons pu visiter ainsi d'autres personnalités de la Société Civile. Le réseau ne doit pas être l'affaire de quelques-uns seulement.

CONCLUSION

Le réseau Wildaf/Guinée est né dans un contexte d'agitation sociale et politique. A ce contexte s'ajoute une pauvreté persistance qui frappe surtout les femmes ceci en plus des

violences particulièrement celles domestiques dont elles sont victimes. Il est heureux que des organisations de la société civile qui profitant du contexte mondial de démocratie tentent de dénoncer ces situations et entreprennent des actions en vue de leur élimination. L'entreprise n'est pas facile, cela demande du courage, de la volonté et un sacrifice. Ces raisons militent en faveur d'une assistance massive (en tous points financière, humaine, et matérielle) au réseau Wildaf/Guinée qui rappelons le a pris conscience de la situation et a senti la nécessité d'une meilleure organisation

Ces raisons expliquent aussi la modestie des activités du réseau au regard des autres.

Le bureau sous-régional doit porter à bras le corps ce réseau jusqu'à ce qu'il puisse grandir et s'autonomiser à l'instar des autres réseaux.

NIGERIA

I- INTRODUCTION

Le réseau Wildaf/Feddaf Nigéria est une structure qui regroupe des organisations (type ONG) et des personnes physiques qui oeuvrent pour la promotion des droits de la femme. Créée en 1991, il a été de ceux qui ont été à la base de la création du réseau africain Wildaf. Jusqu'en 1999, avant le projet Union Européenne, le réseau n'a pu fonctionner correctement faute de moyens, de facilités institutionnelles et de bureau. Dans le cadre de l'évaluation de ses activités, est apparu la nécessité d'une restructuration laquelle impliquait la possession d'un plan stratégique. En 1998, le réseau grâce à l'assistance de l'USAID, a élaboré un plan triennal stratégique ainsi que des plans intérimaires plus courts. Ces plans n'ont jamais pu se matérialiser à cause de l'absence d'un renforcement des capacités. C'est fort opportunément que le projet Union Européenne est venu combler ce vide à travers une mise en œuvre effective d'un plan stratégique.

Le réseau compte de nombreux membres issus des ONGs ainsi que des individus. Entre autres objectifs, il vise à:

- Promouvoir et exécuter les objectifs du Wildaf au Nigéria
- Promouvoir les droits des femmes,
- Fournir aux membres un appui technique sous forme de formation et d'assistance
- Mobiliser les organisations de femmes et promouvoir l'intégration d'une formation juridique dans leurs programmes

Dans le cadre de la présente étude, la mission a séjourné au Nigéria du 29 au 30 Janvier 2002, une période qui a coïncidé avec les troubles survenus dans ce pays et qui ont eu des conséquences sur le bon déroulement de la mission et explique l'absence de données importantes pour cette étude. Nous avons tenté sans succès de combler cette lacune par courrier électronique

Malgré tout la mission a rencontré les personnes et organisations suivantes :

Bisi Olateru-OLAGBEGI	Wildaf National Coordinator
Uju OBIORA	Shelter Rights Initiative
Nkoyo TOYO	Gender & Development Action - Executive Director
Marion ANYANGWE	Gender & Development Action - Programme Officer
Omiwole KAMARUDEEN	Legal Research & Resource Development Center- Programme Officer

II- CONTEXTE

N'ayant pu disposer de données, nous pouvons affirmer que ce pays, en terme de contexte présente des similitudes avec son voisin le Bénin à savoir le fort poids de la tradition qui soumet la femme à une position sociale marginale. Du fait de cette position, elle est soumise à de nombreuses violations de ses droits (violences domestiques, mutilations génitales, mariage forcé bain d'acide, et trafic). L'ouverture démocratique a permis la naissance de nombreuses association qui combattent ces violences et le réseau Wildaf participe de ces organisations.

III- ACQUIS

Les acquis du réseau vont s'analyser en cinq points:

- ❑ au plan du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles
- ❑ au plan de l'existence ou non de groupes de pression et de lobbying
- ❑ au plan de l'existence ou non d'un réseau de formateurs et de son efficacité
- ❑ au plan de la capacité en terme de planification stratégique pour sa pérennisation
- ❑ au plan de la réalisation de programmes.

3-1: Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

Le réseau est animé et administré par une équipe dont la Coordinatrice.. Cette dernière est avocate de profession. Elle consacre beaucoup de temps et d'énergie au réseau. Son cabinet, du reste étroit, abrite le siège du réseau. Une chargée de programme vient récemment d'être recrutée par le réseau pour l'assister dans son travail. Cependant elle n'est pas prise en charge par le projet Union Européenne. En terme d'équipement, le réseau a bénéficié dans le cadre dudit projet d'un équipement informatique (ordinateur

avec liaison Internet, imprimante-scanner avec fax). Ces facilités ont permis au réseau l'échange d'informations et de courrier tant avec les membres qu'avec le bureau sous-régional.

En raison de ce qui a été énoncé précédemment, il a été impossible à la mission de donner une appréciation objective au plan des capacités organisationnelles et institutionnelles du réseau. Cependant la réunion que nous avons tenue avec quelques ONGs nous autorise à dire qu'il y a une parfaite collaboration des membres du réseau et qui s'associent aux activités menées par Wildaf.

3-2: L'existence de groupe de pression et de lobbying

Le réseau Wildaf/Nigéria en relation avec ses membres et comme la plupart des réseaux nationaux s'est impliqué activement dans les travaux relatifs à l'adoption du Protocole additionnel de la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

3-3: L'existence d'un réseau de formateurs et son efficacité sur le terrain

Le réseau, grâce au projet Union Européenne, a formé 30 formateurs para juristes membres du réseau. Il n'a pas été possible d'avoir une appréciation sur l'efficacité des formateurs au travers des données concrètes.

L'appréciation de leur efficacité s'analysera au niveau des programmes et activités réalisées par le réseau et ses membres;

3-4: La Capacité du réseau en terme de Planification stratégique en vue de sa pérennisation

Il semblerait exister un plan stratégique mais que la mission n'a pu analyser.

3-5: La réalisation des programmes par le réseau et ses membres.

.Ceux spécifiques au réseau sont les suivants. Ils ont été financés par le projet Union Européenne, l'UNIFEM et Mama cash de Hollande.:

- 2 campagnes contre les violences faites aux femmes (1999 et 2000) d'une durée de 16 jours chacune. Au cours de ces campagnes, les ONGs membres ont initiées chacune dans son domaine, des activités spécifiques. Celle dont l'activité a la plus été appréciée a bénéficié d'une décoration par le Wildaf. Cependant, le réseau en terme d'activité a organisé un atelier sur les meilleures pratiques de lutte contre les violences faites aux femmes.

Les conférences-débats présentées par les ONGs ont porté sur des thèmes comme le commerce des jeunes filles, les mutilations génitales des femmes, le renforcement de la situation des femmes en terme d'éducation, de politique et économique

- un atelier de formation juridique des formateurs auquel ont pris part 30 participants
- un atelier de renforcement des capacités sur les stratégies de collecte de fonds
- une publication sur les meilleures pratiques de lutte contre les violences faites aux femmes

En ce qui concerne les programmes réalisés par les membres, ici comme ailleurs l'absence de statistiques complètes concernant les membres pose problème ce qui n'est pas de nature à rendre compte de façon exhaustive de l'impact réel des activités menées. A titre d'exemple on peut citer les résultats atteints par :certains d'entre eux

WOCON

Assistance: 50 cas

Formation de parajuristes: plus de 100 personnes

Consultation: plus de 50

Sensibilisation sur la participation au processus électoral: 3 séances

SHELTER RIGHTS INSTITUTE

Formation de parajuristes: 100 personnes

Assistance: plusieurs

Consultation: environ 100

Sensibilisation: 3 séances sur la participation au développement communautaire

GADA

Formation de parajuristes: 40 personnes

Assistance: plus de 100 cas

Consultation: plus de 50 cas

Sensibilisation: 10 séances sur les violences domestiques et les discriminations dans le travail

Ces résultats obtenus par ces ONG montre l'importance de la question dans ce pays et aussi des efforts qui sont déployés pour améliorer la situation des femmes à travers le droit positif.

Il aura été difficile d'apprécier les programmes du réseau et de ses membres. En effet le Nigéria est un vaste pays avec plusieurs Etats. Certains d'entre eux abritent des points-focaux du réseau qu'il ne nous a pas été possible de visiter. Cependant pour les membres que nous avons vu, leur force principale est la capitalisation de l'ensemble de leurs activités sous forme d'ouvrages et de journaux. Ceci est un point fort des anglophones par rapport aux francophones qui n'ont pas cette culture.

IV- FAIBLESSES

Les faiblesses du réseau se situent aux niveaux suivants:

- les locaux du réseau sont très exiguë, et n'offre évidemment pas des conditions de travail idéales.
- les ressources du réseau sont très faibles, ce qui ne lui permet pas d'assurer correctement les activités de coordination et de suivi au niveau du terrain
- la planification opérationnelle mentionnée pour les autres pays est déficiente

V- RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés sus-énumérées, les recommandations s'articulent autour des points suivants:

1)- les activités de planification opérationnelle comme suggérées au niveau des autres réseaux doivent être systématisées à travers une programmation annuelle, semestrielle et trimestrielle au terme desquels des évaluations seront effectuées et des bilans envoyés aux membres et à la coordination sous-régionale. C'est un effort de transparence mais qui rassure de la bonne santé ou non du réseau.

2)- Au regard de la faiblesse des financières du réseau, une réflexion approfondie doit être menée avec tous les membres afin que des solutions soient trouvées à cet épineux problème qui, s'il n'est pas réglé, risque d'entraîner une léthargie du réseau.

3)- le réseau doit se doter d'un plan stratégique à horizon 5 à 10 ans. En effet dans le domaine comportemental il n'est pas possible d'observer des changements en un ou deux ans. Ils interviennent généralement après les 5 années. Par ailleurs cette planification stratégique doit pousser le réseau à élargir son partenariat avec d'autres bailleurs de fonds.

CONCLUSION

Le réseau Wildaf/Feddaf Nigéria donne l'impression d'une organisation en situation stationnaire. Il a besoin de plus de dynamisme lequel doit être une œuvre de tous les membres et non de la Coordinatrice Nationale. Sans doute que cela passe par une sensibilisation accrue sur le travail en réseau et ses exigences.

Toutes les organisations, à un moment donné de leur évolution, connaissent ce genre de difficulté, et celles qui se maintiennent sont celles qui ont su rebondir à temps. C'est là tout le challenge auquel doit faire face Wildaf Nigéria dans les années à venir.

GHANA

I- INTRODUCTION

Le réseau Wildaf/Feddaf Ghana est une structure qui regroupe des organisations (type ONG) et des personnes physiques qui oeuvrent pour la promotion des droits de la femme. Créée en 1991, il compte 15 ONGs et 60 membres individuels dont beaucoup proviennent du milieu juriste et/ou universitaire. Entre autres objectifs, il vise à:

- Promouvoir les droits des femmes,
- Fournir aux membres un appui technique sous forme de formation et d'assistance
- Mobiliser les organisations de femmes et promouvoir l'intégration d'une formation juridique dans leurs programmes

Dans le cadre de la présente étude, la mission a séjourné au Ghana du 21 au 23 Janvier 2002. En raison du programme pré-établi du fait que certains membres devaient venir des régions et repartir le même jour, la mission n'a eu qu'une courte séance de travail avec certains membres alors qu'une journée entière a été consacrée à visiter une ONG qui semble être une expérience réussie dans le domaine de l'assistance juridique. Ce qui va fortement entraîner une indisponibilité de données importantes. Là aussi nous avons sans succès essayé d'en obtenir par courrier électronique.

La mission a rencontré les personnes et organisations suivantes

Dorcas Coker-Appiah	Wildaf National Coordinator
Pr Akua KUENYEHIA	Walwa
Kathleen BOOHENE	Gender Development Institute
Adwoa Sakyi	General Agric. Workers Union of T. U. C
Dinah BOTCHWAY	UNIWAF
Agnes BEECHAM	WAGTEC
Irene DADSON	ASAWA
Richard APRONTI	Ghana Committee on Human and People Rights
Aba OPPONG	CEDEP
Ellen AVOGBEDOR	Women In Broadcasting

Patricia Isabella ESSEL

Yaa Agyeman BOADI

Justice Edward BLAY

Wildaf Administrative Assistant

Legal Awareness Programme - Takoradi

Legal Awareness Programme - Takoradi

II- CONTEXTE

N'ayant pu disposer de données, nous pouvons affirmer que ce pays, en terme de contexte présente des similitudes avec la plupart des pays visités à savoir le fort poids de la tradition qui soumet la femme à une position sociale marginale. Du fait de cette position, elle est soumise à de nombreuses violations de ses droits (violences domestiques, mutilations génitales, mariage forcé bain d'acide, et trafic). L'ouverture démocratique a permis la naissance de nombreuses associations qui combattent ces violences et le réseau Wildaf participe de ces organisations.

III- ACQUIS

Les acquis du réseau vont s'analyser en cinq points:

- ❑ au plan du renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles
- ❑ au plan de l'existence ou non de groupes de pression et de lobbying
- ❑ au plan de l'existence ou non d'un réseau de formateurs et de son efficacité
- ❑ au plan de la capacité en terme de planification stratégique pour sa pérennisation
- ❑ au plan de la réalisation de programmes.

3-1: Le renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles

Le réseau est animé et administré par une équipe dont la Coordinatrice. Elle est juriste comme beaucoup de membres de l'organisation. Le réseau est abritée par une ONG membre. Une chargée de programme vient récemment d'être recrutée par le réseau pour l'assister dans son travail. Cependant, cette dernière n'est pas prise en charge par le projet Union Européenne. En terme d'équipement, le réseau a bénéficié dans le cadre dudit projet d'un photocopieur et d'un fax. Ces facilités ont permis au réseau l'échange d'informations et de courrier tant avec les membres qu'avec le bureau sous-régional.

En raison de ce qui a été énoncé précédemment, il a été impossible à la mission de donner une appréciation objective au plan de des capacités organisationnelles et institutionnelles du réseau. Cependant la réunion que nous avons tenue avec quelques ONGs nous autorise à dire qu'il y a une parfaite collaboration des membres du réseau, une bonne motivation .et un intéressement

3-2: L'existence de groupe de pression et de lobbying

Le réseau Wildaf/Ghana en relation avec ses membres et comme la plupart des réseaux nationaux s'est impliqué activement aux travaux relatifs à l'adoption du Protocole additionnel à la Charte Africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique.

3-3: L'existence d'un réseau de formateurs et son efficacité sur le terrain

Le réseau, grâce au projet Union Européenne, a formé 30 formateurs para juristes tous membres du réseau. La formation a porté sur divers aspects que sont la planification stratégique (élaboration et mise en œuvre), la loi et les stratégies pour réformer les politiques (habiletés en lobbying). Il n'a pas été possible d'avoir une appréciation sur l'efficacité des formateurs au travers des données concrètes de terrain. L'appréciation de leur efficacité s'analysera au niveau des programmes et activités réalisées par le réseau et ses membres;

L'action du réseau de ce point de vue a permis la formation d'au moins 30 formateurs qui doivent être en mesure d'apporter une assistance correcte en matière d'information et de formation dans le domaine juridique concernant les femmes, lequel domaine était seulement à la portée des juristes.. Ce nombre pourrait s'accroître par effet de démultiplication au niveau des ONGs membres

3-4: La Capacité du réseau en terme de Planification stratégique en vue de sa pérennisation

Un plan quinquennal est en préparation (20002/2007). Au regard de la qualité de ses ressources humaines, il n'y a pas de doute sur leur capacité à concevoir une planification stratégique.

3-5: La réalisation des programmes par le réseau et ses membres.

Ceux spécifiques au réseau et financés par le projet Union Européenne,

- 2 campagnes contre les violences faites aux femmes (1999 et 2000) d'une durée de 16 jours. Celle de 2000 a été réduite en terme d'activité parce que la campagne a coïncidé avec la campagne présidentielle.

Les campagnes ont été conduites par les ONGs membres qui ont débattus de divers thèmes comme l'islam et les violences, la sensibilisation du public sur les violences féminines, les droits des enfants en terme de protection, développement et de participation, et les violences domestiques.

En ce qui concerne les programmes réalisés par les membres, ici comme ailleurs l'absence de statistiques complètes concernant les membres pose problème ce qui n'est pas de nature à rendre compte de façon exhaustive de l'impact réel des activités menées. A titre d'exemple on peut citer les résultats atteints par :certains d'entre eux :

-le Programme de Conscientisation Juridique (Legal Awareness Programme) de la région de Takoradi qui est membre de Wildaf et qui a bénéficié des formations du réseau 1999:

Assistance interne (siège) : 209 nouveaux cas

Assistance externe 2801 personnes

Formation de 35 para juristes

Sensibilisation juridique: 3585 personnes

Assistance clinique mobile 20 cas

2000

Assistance interne (siège) : 222 nouveaux cas

Assistance parajuridique 24 cas

2 Ateliers de Formation de para juriste: 82 personnes

Sensibilisation juridique par les para juristes: 3052 personnes

Assistance clinique mobile 20 cas

Ces résultats obtenus par ce programme montre l'importance de la question dans ce pays et aussi des efforts qui sont déployés pour améliorer la situation des femmes à travers le droit positif. Cependant les résultats de cette ONG ne peuvent être intégralement attribué à l'assistance du projet Union Européenne puisque le programme bénéficie d'autres fonds plus importants.

La visite de ce programme nous a permis de voir concrètement le nombre de femmes en situation de détresse qui le fréquentent.

IV- FAIBLESSES

Les faiblesses du réseau se situent aux niveaux suivants:

- les ressources du réseau sont faibles, ce qui ne lui permet pas d'assurer correctement les activités de coordination et de suivi au niveau du terrain. En effet il existe un fort besoin de recyclage et suivi des para juristes sur le terrain

la planification opérationnelle mentionnée pour les autres pays est déficiente

V- RECOMMANDATIONS

Au regard des difficultés sus-énumérées, les recommandations s'articulent autour des points suivants:

1)- les activités de planification opérationnelle comme suggérées au niveau des autres réseaux doivent être systématisées à travers une programmation annuelle, semestrielle et trimestrielle au terme desquels des évaluations seront effectuées et des bilans envoyés aux membres et à la coordination sous-régionale. C'est un effort de transparence mais qui rassure de la bonne santé ou non du réseau.

2)- Au regard de la faiblesse des ressources financières du réseau, une réflexion approfondie doit être menée avec tous les membres afin que des solutions soient trouvées à cet épineux problème qui s'il n'est pas réglé risque d'entraîner une léthargie du réseau.

CONCLUSION

La mission au Ghana a été quasiment absorbée par l'expérience du programme de Conscientisation Juridique tant et si bien qu'il n'a pas été possible d'effectuer une analyse en profondeur fondée sur la réalité. Toutefois cette expérience montre l'importance des femmes en situation de détresse et qui viennent demander assistance et conseil. Ceci est un résultat extrêmement positif car il montre que grâce à l'action des organisations comme Wildaf , elles sont en mesure de changer leur situation ou de résoudre leurs problèmes.

TOGO

I - Introduction

Le plan stratégique du WiLDAF-Togo prévoit la réalisation de 4 objectifs principaux pour les années 1999 à 2004 :

- renforcer le travail en réseau entre les membres du WiLDAF-Togo aux niveaux local, régional et national ;
- Accroître et renforcer les compétences et les capacités des membres et organes du réseau en vue d'exécuter des programmes utiles dans le domaine des droits des femmes ;
- Constituer un leadership en plaidoyer pour les droits des femmes ;
- Accroître l'efficacité du système de réponse rapide du WiLDAF-Togo.

Dans le cadre du projet de renforcement de capacité de l'UE, les activités suivantes ont été :

- L'atelier sur le travail en réseau et la planification stratégique : avec 35 participants, membres individuels ou représentants d'ONG du Togo, le WiLDAF-Togo a pu se doter d'outils performants pour la réalisation de ses activités spécifiques aux besoins des femmes en matière de droit.
- L'appui institutionnel pour l'achat du matériel informatique et la prise en charge des dépenses de fonctionnement.
- Deux campagnes contre les violences faites aux femmes furent organisées. Le premier thème «*le coût des coups* » était porté sur les conséquences des violences sur le plan financier, sanitaire, familial, social et psychologique dans un foyer ; un débat télévisé porté sur les différents types de violences, leurs causes et la prise en charge des femmes victimes de violences ; Des sketches télévisés conçus et interprétés par la troupe «Carré Jeunes » furent diffusés en français, éwé et kabyè. Le deuxième thème

était «*le harcèlement sexuel des jeunes en milieu scolaire et d'apprentissage* » en collaboration avec le Peace Corps et un groupe scolaire, publicateur du journal « La Conscience », dans différentes localités du pays (Zio, Ogou et Kara) et l'organisation d'une journée de réflexion sanctionnée par une conférence de presse animée par une éditrice new-yorkaise afin de suggérer un projet de loi contre le harcèlement sexuel. Le WILDAF-TOGO a aussi obtenu un financement de l'Ambassade des Etats-Unis pour le volet plaidoyer de la loi contre le harcèlement sexuel.

- L'atelier de formation des formateurs en éducation juridique des femmes : avait pour objectif de former 30 membres du réseau sur les éléments du droit positif togolais.

C'est dans ce cadre, que la mission d'études doit d'abord situer le contexte de la situation politique de promotion des droits des femmes et ensuite ressortir les impacts (acquis et faiblesses) de ses activités réalisées. La mission a pu rencontrer :

- les membres du bureau WILDAF,
- la chargée de programme,
- certains membres de WILDAF (CRIFF, CDIA, CDIB, CFA, ECHOPPE, FAMME)

II - Contexte de promotion des droits de femme au Togo

La promotion de la femme s'inscrit d'abord dans l'ensemble de la politique du développement économique, social et culturel du pays. Les fondements qui justifient l'engagement du gouvernement sont :

- l'importance numérique des femmes et leur dynamisme dans l'économie nationale (environ 52% de la population) ;
- le principe constitutionnel de l'égalité de l'homme et de la femme implique de la part des gouvernants, l'adoption de mesures propres à supprimer les discriminations dont sont victimes les femmes ;
- l'harmonisation de l'ensemble des textes dans la législation avec les conventions et traités internationaux.

Ces exigences déterminent les principes suivants

- la nécessité de considérer la promotion de la femme comme une question de développement global de la nation dans le cadre d'un large consensus ;
- la nécessité de préserver la cellule familiale, cadre privilégié d'épanouissement des hommes, des femmes et des enfants ;
- le respect du droit de la femme et de l'enfant, à la survie, à la santé, à l'éducation et la formation ;
- le respect des droits fondamentaux de la personne humaine tels que définis dans la constitution et les textes internationaux auxquels le Togo a souscrit ;
- le respect des engagements pris sur le plan national et international d'accorder une importance particulière à la question du rôle de la femme et de réaliser sa promotion ;
- la recherche d'un large consensus.

La politique du gouvernement en matière de promotion de la femme s'articule autour des orientations fondamentales suivantes :

- la prise en compte des besoins et des intérêts des femmes dans la planification, la programmation et l'évaluation des actions de développement ;
- l'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement ;
- l'accès des filles et des femmes à l'éducation, à la formation et à l'information sur leurs droits et devoirs ;
- l'appui technique et financier pour la promotion du programme des activités génératrices de revenus ;
- l'accès aux ressources productrices (terre, crédit, technologie) ;
- la promotion de l'emploi féminin dans tous les secteurs.

III - Acquis

1. un réseau structuré et organisé

Le WiLDAF-Togo est administré par un bureau exécutif de 9 membres et est situé dans le même bâtiment que le bureau sous-régional Afrique de l'Ouest. Le bureau est équipé de deux ordinateurs (un acquis dans le cadre du projet UE et l'autre un don de la Banque Mondiale), d'une imprimante et de mobiliers de bureau. Le réseau dispose d'une ligne téléphonique et d'un branchement à l'Internet.

Le WiLDAF-Togo reçoit régulièrement le bulletin de liaison (le WiLDAF Newsletter) produit par le bureau sous-régional et le renvoie par courrier électronique aux membres du réseau possédant une adresse électronique.

Les populations de base (hommes et femmes), à travers les Comités de Développement Intégré CDI, participent très activement aux réalisations du réseau, en regroupant des Associations spécialisées (santé, assistance juridique, développement intégré, chefferie, micro-finance). Ces Associations constituent des relais et des points focaux.

Une chargée de programme a été recrutée et travaille à plein temps.

2. Un éveil de conscience collectif

La présence effective des para-juristes au sein des Associations membres de WILDAF a donné une autre dimension sociale à ces Associations.

Les points suivants récapitulent les actions réalisées par les Associations et membres individuels ayant bénéficié de la formation des formateurs en éducation juridique des femmes :

- l'organisation de 7 sessions de formation sur la notion de para-juriste, les droits et devoirs de la femme, la lutte contre les violences faites aux femmes, les MST/SIDA, et la gestion des coopératives,
- l'organisation des missions de sensibilisation sur le harcèlement sexuel en milieu scolaire, les droits et devoirs de la femme, l'importance des pièces d'identité, l'éducation juridique communautaire, le mariage, le veuvage et les successions;
- l'assistance des femmes en cas de violences conjugales, la prise en charge des enfants, de l'établissement des actes de l'état civil (naissance, mariage et du divorce).
- L'examen des demandes d'information sur la pension alimentaire, les procédures judiciaires et le droit du travail.
- L'organisation des causeries-débats sur les formes de violences, les voies de recours, la femme en politique, la participation de la femme à la vie de la cité et à la prise de décision ...

La formation en éducation civique a ainsi amélioré la connaissance des femmes bénéficiaires des activités du réseau, de leurs droits et devoirs et les recours possibles : l'établissement des actes de l'état civil, le mariage, les droits successoraux et porter plainte en cas de violences. Elles participent très activement aux réunions de sensibilisations ou aux causeries-débats par des interventions précises sur des cas, soit des témoignages.

Elles s'intéressent aussi de plus en plus à la vie communautaire et font preuve d'ouverture d'esprit. : l'entretien des lieux publics, le paiement régulier des tickets de marché, la prise en compte de la scolarisation des enfants.

Les résultats sont patents :

- Le CDIA et le CDIB, organisations de développement à la base, ont établi à la demande des femmes d'Amoutivé une centaine d'actes de l'Etat civil.
- Les demandes d'assistance juridique des femmes d'Asahoun auprès de l'ONG Mars ont abouti à la création de 4 groupements agricoles et artisanaux féminins à Asahoun ;
- La CNF/CSTT et le CFPED a organisé un système de tontine pour les femmes respectivement pour les syndicats de base et pour les femmes d'Atsavé.

- 419 femmes ont approché ECHOPPE pour des consultations juridiques et/ou des demandes d'informations. L'organisation estime à 20% le nombre de femmes qui connaissent maintenant leurs droits. Sur les 419 cas reçus (abandon de domicile conjugal, successions, scolarisation des enfants, détournement de mineures, etc.), elle a pu parvenir à 29 règlements à amiable. Aucun cas n'a été envoyé au niveau du tribunal.

- ODJOUGBO estime que les femmes de la préfecture de l'OGOU possèdent maintenant des connaissances en matière de droit de la famille, des violences faites aux femmes et comprennent la nécessité de scolariser les filles et de légaliser les mariages. Elle a établi au cours de cette année 107 cartes d'identité pour les femmes. D'autre part, face aux demandes des femmes, elle a pris en charge une Ecole d'Initiation Locale pour l'obtention des bourses pour la scolarisation des jeunes filles.

- 365 consultations ont été faites par le GF2D: 19,35% relatifs aux problèmes de contribution aux charges du ménage, 14,83% relatifs aux droits successoraux (héritage, pension de veuve et d'orphelin), 8,38% relatif au divorce, 1,19% relatif au licenciement abusif, 18,06% relatif au viol et violences conjugales, 27,09% relatifs aux mésententes au sein du ménage, et 10,96% relatifs aux autres problèmes (recouvrement de créances, immobilier, rédaction de testament, etc.).

Le tableau ci-dessous récapitule la synthèse des recours recueillis par les organisations dont la plupart des cas a été réglée à l'amiable, sauf quelques cas devant les tribunaux : un problème foncier, un cas de violences conjugales, un cas de viol et un cas de saisie abusive de biens

ORGANISATIONS	RECOURS	RESULTATS
AFEL	Naissance, mariage	Obtention des actes
CDIA / CFA	Violences conjugales	Règlement à l'amiable
CDIB	Prise en charge des enfants Etablissement des pièces de l'état civil	Affaire en cours Etablissement de 28 actes de naissance
ECHOPPE	Divorce, mariage, héritage après décès du mari	Cas dirigés vers le GF2D
FAMME	Procédure d'obtention de la carte d'identité	Obtention de la carte par une dizaine de filles
FID	Etablissement de jugement supplétifs Etablissement de la carte d'identité	En cours d'exécution
GF2D	Plusieurs cas de violences conjugales, de prise en charge des enfants, de garde d'enfants, de résidence séparée, de divorce, de succession.	Ces cas ont été orientés vers les services adéquats du Tribunal de Lomé pour traitement.
MARS	Conception et élaboration de documents juridiques pour la création de groupements	Création de 4 groupements agricoles et artisanaux
Mme AGUIGAH Brigitte	Jugement supplétif	30 jugements supplétifs ont été délivrés

3. la création de cadres de concertation entre société civile, administration;

Le WILDAF-Togo a pu réaliser diverses activités, en étroite collaboration avec la société civile et l'administration.

- **la participation à la sixième conférence africaine sur les femmes à Addis-Abeba du 22 au 27 novembre 99**

Le WILDAF -TOGO a élaboré le rapport de l'évaluation à mi-parcours de la plate-forme de Beijing, et l'a fait valider par un atelier regroupant 30 organisations de la société civile sur fonds propre. Le réseau a aussi participé à la conférence, sur financement du PNUD.

Le réseau a encore bénéficié d'un autre financement du PNUD, pour participer, au titre de la délégation officielle, à la session spéciale des Nations-Unies sur la plate-forme d'action de Beijing en juin 2000

L'objectif de cette session était d'évaluer le degré d'application des décisions prises à Beijing, de mettre en exergue les progrès accomplis et d'amener les acteurs et partenaires à réaffirmer leur détermination à promouvoir l'égalité entre les deux sexes.

▪ **La célébration de la journée internationale de la femme**

Une conférence-débat fut organisée sur le thème "droit des femmes, le point après un siècle de lutte". Il s'agissait d'informer le grand public en matière d'avancées des droits des femmes et les nouvelles stratégies à adopter.

Trois communications furent présentées : la lutte pour les droits de la femme depuis les années 60 ; les acquis des femmes et les défis qu'elle doit relever ; le point de vue des jeunes filles sur la lutte pour les droits des femmes. Un débat a suivi ces interventions, qui a ressorti l'impact du Code des personnes et de la famille sur la vie des femmes, le rôle et la place des médias dans la promotion des droits des femmes.

▪ **La journée de sensibilisation des magistrats**

Une journée de sensibilisation des magistrats sur les violences faites aux femmes a été organisée sur financement du FNUAP et en collaboration avec la DGPF avec la participation de 29 magistrats de l'intérieur du pays et de Lomé.

▪ **L'étude sur les violences faites aux femmes à Lomé**

Une étude a été commanditée pour mesurer l'ampleur du phénomène des violences conjugales à Lomé, identifier les causes et proposer des actions appropriées de lutte, sur financement de l'UNIFEM-Dakar. Ce rapport sert actuellement de document de référence en matière de violences contre les femmes.

▪ **Le suivi du processus d'adoption du Protocole à la Charte Africaine**

Le WILDAF Togo a coordonné l'atelier d'amendements sur le projet de Protocole. A l'issue de cet atelier, un comité national de suivi présidé par le WILDAF/Togo a été élu, qui est chargé de faire le suivi du processus d'élaboration, d'adoption et de ratification du Protocole, en préparation aux actions de lobbying pour l'adoption future du Protocole.

Ce comité a réalisé par la suite des actions d'information et de sensibilisation sur le Protocole, à travers des rencontres ministérielles (Affaires Sociales, Justice et Affaires Étrangères) et les média.

Sur le plan régional, Le WILDAF-Togo a participé à la réunion régionale (Afrique de l'Ouest) qui s'est tenue à Ouagadougou sur l'initiative de CECI/DCF afin d'élaborer un plan d'action devant conduire à l'adoption du projet de Protocole.

▪ **La rencontre régionale des institutions nationales africaines des droits de l'homme**

La rencontre a été organisée conjointement par la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Togo et le Comité Africain de Coordination des Institutions de Droit de l'Homme, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

Les objectifs étaient de faire l'état des lieux des droits de l'homme en Afrique et de réfléchir sur les stratégies de réformes d'action des institutions nationales des droits de l'homme, la valorisation de la femme et la promotion des droits de l'enfant.

- **L'atelier consultatif sur le processus de la conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique**

L'African Leadership Forum (ALF) a tenu en avril 2000 un atelier sur le processus de la Conférence sur la Sécurité, la Stabilité, le Développement et la Coopération en Afrique (CSSDA) portant sur les voies et moyens pour l'Afrique de parvenir au développement.

- **L'atelier sur le rôle de la société civile en démocratie**

Cet atelier organisé par la Fondation Konrad Adenauer en partenariat avec le Centre Afrika Obota-Togo a objectif de faire connaître les principes fondamentaux de la démocratie.

- **Le séminaire sur la gestion et la lutte contre les conflits**

Ce séminaire, organisé par l'Institut ISIS-WICE, avait pour objectifs de faire partager les expériences des participants dans le domaine de la gestion des conflits et d'élaborer des stratégies efficaces de lutte contre les conflits armés. Un projet sur la prévention des conflits au Togo fut élaboré et soumis aux bailleurs de fonds pour financement.

- **L'atelier de Bamako sur les enfants en situation difficile**

Cet atelier organisé par les ONG OXFAM et Save the Children, avait pour objectifs la création d'un cadre de concertation entre les organisations travaillant auprès des enfants des rues au Mali, Burkina Faso, Togo et Ghana.

- **Le colloque international sur "Femme, Droit et Société. Enjeux et mutation en Afrique à l'aube du 3^{ème} millénaire" à Ouagadougou**

Ce colloque a été organisé par La maison des Sciences de l'Homme (Paris), l'Association Femmes et Développement, l'Université de Ouagadougou, et le Groupe de Recherche sur les Initiatives Locales (GRIL) et avait pour objectif principal de faire l'étude comparative des systèmes juridiques de différents pays, en matière de promotion des droits de la femme (politique, socio-économiques).

- **Le séminaire international sur les aspects juridiques des opérations internationales de maintien de la paix, à Cotonou**

Ce séminaire a été organisé par l'Institut d'Etudes Juridiques Internationales de la Défense des Etats-Unis avec la collaboration de l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique du Togo. L'objectif était de diffuser les normes des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix, les règles de droit international humanitaire, les règles d'engagement des forces opérationnelles de maintien de la paix, dans le but de renforcer leur capacité et compétence dans les opérations internationales de maintien de la paix.

- **Le séminaire sous régional sur la prévention des conflits en Afrique de l'Ouest,**

Ce séminaire avait pour objectif de mettre en place une approche de prévention de conflits, en impliquant les acteurs gouvernementaux, militaires et de la société civile et partenaires extérieurs.

- **La journée de formation des parajuristes en genre et santé de la reproduction**

Le WiLDAF-Togo a réalisé une formation en législation de santé de la reproduction et des pratiques légales à l'intention des para-juristes, sur financement de la Division de la Santé Familiale du Ministère de la Santé.

- **La campagne 2001 contre les violences faites aux femmes**

La 3^{ème} édition des 16 jours de campagne contre les violences faites aux femmes a été réalisée grâce à l'appui financier du FNUAP et du PNUD. Elle avait pour activités :

- L'élaboration d'un guide pour la prise en charge des victimes du harcèlement sexuel en milieu scolaire et d'apprentissage au cours d'un atelier de validation ;
- La réalisation d'émissions médiatiques (radio, télévision) de sensibilisation des élèves, éducateurs et parents d'élèves;
- La caravane de sensibilisation dans les régions maritime et centrale, avec la création des comités "SOS filles" dans les établissements scolaires, constitués d'élèves, d'enseignants et de parent d'élèves.

Ces activités réalisées ont donné une certaine notoriété au WILDAF-Togo dans les régions maritime et centrale, notamment par rapport à la gestion des cas de violations de droit :

- 2 cas de pédophilie dont les auteurs ont été traduits devant la justice ;
- 2 cas de viol, mais les affaires ont été traitées au niveau du GF2D.

Ensuite, les femmes occupent actuellement des postes de responsabilité au sein de certaines associations membres du Wildaf -Togo :

- sur 14 postes à l'ONG FAMME, 10 sont occupés par des femmes, qui occupent 5 postes de responsabilité sur 5 ;
- au sein du CDIB, 25 % des femmes occupent des postes de responsabilité au sein de l'organisation ;
- ECHOPPE a sensibilisé plus de 1.000 femmes dont la plupart sont devenues des leaders au sein de leur communauté (Présidente des parents d'élèves, responsable des comités de développement).

4. La Constitution des femmes en groupes de pression, de plaidoyer et de lobbying

Le WILDAF Togo, à travers ses Associations membres ont mené des activités sur le plan national et/ou sous-régional pour faire adopter les lois améliorant leur situation :

Sur le plan national

■ Plaidoyer pour l'adoption d'une loi contre le harcèlement sexuel

Le WILDAF -Togo a eu le financement de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique au Togo d'un projet de réforme du code pénal (en cours).

Un comité de lutte a été déjà mis en place à l'issue d'une journée de réflexion sur le harcèlement sexuel des jeunes. Ce comité est composé de 2 représentants du WILDAF-TOGO, 1 représentant des élèves, 2 représentants des enseignants, le directeur du journal "La Conscience", 1 représentant du ministère de la justice, la responsable du projet

Education de la jeune fille du Peace Corps, les représentants des Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance et de la Fédération des associations des parents d'élèves (FASPAREL).

Sur le plan régional

■ Plaidoyer pour l'adoption du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes en Afrique

Après la tenue en novembre 1999 d'un atelier national de recueil d'amendements sur le projet de protocole par le WiLDAF-Togo, un comité de suivi fut mis en place dans le but de suivre le processus en cours. Ce comité a réalisé des diverses activités d'information et de sensibilisation à travers les médias pour mieux les impliquer au processus d'adoption, de ratification et de mise en œuvre du Protocole.

Il a également participé à l'élaboration d'un plan d'actions devant conduire à l'adoption du projet de Protocole à Ouagadougou sur l'initiative du CECI/DCF.

IV - Faiblesses

1. La faible coordination des activités du bureau

Une chargée de programme ne travaillant pas avec un chronogramme précis et se retrouve surchargée le plus souvent, une raison de demande des Association de la seconder pour assumer les fonctions de relations publiques au sein de l'organe exécutif du bureau ;

2. une faible participation des membres aux activités,

La participation des membres du WiLDAF-Togo aux activités est moyenne. Cette situation est liée au contexte socio-économique difficile que connaît actuellement Togo.

Le bureau est moins dynamique dans le cadre du lobbying par rapport aux révisions des lois.

L'approche non participative rapport aux suivis des activités et la non continuité des activités des para-juristes sur le terrain donne peu d'initiatives aux bénéficiaires.

3. La non mobilisation des financements des activités

Ces faiblesses concernent principalement la mobilisation par les membres des fonds pour la mise en œuvre des projets élaborés après formation, la communication avec les membres du bureau et celles liées aux travaux sur le terrain.

Les membres du WILDAF-Togo approchent souvent le bureau exécutif pour des aides financières ou pour un financement de projets de formation ou de sensibilisation, du fait des difficultés de faire financer leurs projets par les bailleurs. Ainsi, les projets élaborés à la suite de la formation de formateurs en éducation juridique des femmes n'ont pu être totalement réalisées, surtout les activités de formation en cascade.

4. L'accès difficile aux informations

Les difficultés de communication sont dus au fait que tous les membres n'ont pas les mêmes niveau d'instruction ou de formation.

En outre, tous les membres ne sont pas équipés en matériel informatique. Certains n'ont pas de connaissance en informatique. Les informations envoyées par courrier électronique ne sont pas accessibles à tous les membres. Le bulletin de liaison électronique est ainsi méconnu de certains membres qui ne l'exploitent pas.

5. Le niveau de formation des groupes cibles

Ces difficultés concernent principalement les femmes des zones urbaines et semi-urbaines non alphabétisées. La vulgarisation des messages en langue française n'a pas d'impact sur ces populations qui éprouvent des difficultés à comprendre cette langue.

V - Recommandations et Conclusions

Dans un cadre général, les activités financées par le programme UE ont eu un impact véritable sur le réseau WILDAF-Togo.

Grâce à l'atelier de réseautage et de planification stratégique, le réseau s'est doté de bases solides pour l'élaboration de programmes spécifiques aux femmes, leur planification, leur suivi et leur évaluation.

Ensuite, l'appui institutionnel a permis au WILDAF-TOGO de disposer du matériel et du personnel adéquats pour la réalisation de ses activités.

Les différentes campagnes contre les violences faites aux femmes ont contribué à faire mieux connaître le WILDAF-TOGO.

Le réseau dispose en outre, à partir de la formation des formateurs, de 30 formateurs de parajuristes sur l'étendue du territoire, avec des présences effectives à travers des actions de formation et de sensibilisation.

L'ensemble de ces facteurs a conduit à une visibilité du réseau et à sa reconnaissance comme expert des questions de droit des femmes. Le WILDAF-TOGO est ainsi représenté aux différentes conférences, séminaires et ateliers concernant le droit, ce qui lui a permis d'acquérir des expériences variées (conflits armés, enfants des rues...). D'autre part, il a bénéficié de financements autres que ceux du projet UE qui lui ont permis la réalisation de certaines activités clés en ce qui concerne le droit des femmes.

Néanmoins, beaucoup de chemin reste à faire pour une assise certaine des droits de la femme au Togo. Il serait alors indispensable que la continuité du projet de renforcement de capacité soit assurée pour un plus grand impact.

1. Consolider les acquis en développant le travail en réseau (formation, meilleure circulation de l'information)

Le programme U.E a permis de créer une synergie entre les activités des Associations membres du réseau WILDAF : 25% d'augmentation d'audiences juridiques pour le CRIFF, un début de groupement entre les CDI, une reconversion des mentalités rapport à l'établissement des pièces d'état civil (acte de naissance, acte de mariage ...)

Les membres du réseau ont exprimé le vœu que les activités de renforcement de capacité soient reconduites pour un meilleur impact, principalement les activités de formation. Il s'agit des séances de formation sur le concept de réseau et de planification stratégique, en éducation juridique des femmes.

Ces formations permettront de mieux cerner le fonctionnement d'un réseau et de posséder des connaissances pratiques en planification de programmes ;

Il faut une grande diffusion des manuels et outils de formation et de droit et leur traduction en langues locales.

2. Organiser la formation des para –juristes au niveau des CDI et de la FAMME,

Pour plus d'impact, une continuité du projet UE doit être encore assurée pour quelques années, principalement les activités de formation au sein des associations spécialisées.

Un atelier sur la recherche de financement doit être organisé à l'attention des membres du réseau. Cet atelier permettra aux membres de posséder des connaissances en recherche de financement. Ils pourront ainsi avoir accès aux fonds indispensables à la réalisation de leurs activités.

Il est également indispensable pour le WILDAF-TOGO de mettre à la disposition des membres le bulletin de liaison électronique. A cet effet, un budget doit être prévu pour l'impression et la multiplication du bulletin.

3. **Créer un site sur le harcèlement sexuel au Togo ;**

Certaines associations ont exprimé le vœux de créer un site sur le harcèlement sexuel au Togo pour une grande sensibilisation du grand public. Ce site sera aminé par les comités SOS filles et pourra servir de détonation pour mettre en place **un mécanisme de système de réponse rapide** en cas de flagrant délit de violation des droits des femmes

4. **Associer les Associations à la conception des programmes** au sein du bureau);

Certaines associations ont souhaité être impliquées à la conception des programmes du bureau exécutif pour une meilleure participation aux activités à réaliser sur le terrain.

TOGO ; liste des personnes rencontrées

KUWONU, A. Kafui, Présidente de WILDAF-Togo

HOUEDAKOR Dédé A., chargée de programme

Mme D'ALMEIDA Pierrette, membre CRIFF/GF2D

Mme TAKOUDA NIGNIGABA, conseillère

Félicité KOUBLANOU, Présidente de l'ONG La Colombe

Goeh-Akue Benedicta, responsable du programme éducation, développement et droits des femmes, à l'ONG FAMME

Mme KOUTOGLO Jacqueline, présidente du comité des femmes d'Amoutive CDIA/CFA

Folly SODOGA F. Pierre, secrétaire administratif CDIB

ADEVOUN Jean Pierre, secrétaire administratif CDIA

Anani Abita Reine, secrétaire agent crédit CDIB

Zankou Bella, secrétaire général CFA

SODOGA Polycarpe, secrétaire général CDIA

SODOGA Amah Victor, directeur exécutif CDIB

Gbekou Attivon Antoine, vice président CDIA

Djoka, trésorier général CDIA.

Mme ÉKOUÉ Aba, ÉCHOPPE

SENEGAL

I - Introduction

Le réseau WILDAF du Sénégal a réalisé les activités dans le cadre du projet de renforcement de capacité des réseaux nationaux de droits des femmes financé **par l'Union Européenne**. Il s'agit entre autres de :

- L'organisation de deux 2 campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes dans différentes régions du pays et à travers divers types d'activités allant des émissions radio, des jeux concours, des conférences débats, des expositions etc.
- La diffusion d'un bulletin de liaison électronique
- L'achat de matériel informatique et l'installation de l'Internet
- L'organisation d'un séminaire de formation en éducation juridique, plaidoyer et lobbying ;
- La finalisation de deux 2 manuels sur les violences faites aux femmes, et sur la participation politique des femmes.

Le réseau Wildaf a aussi participé à d'autres actions contribuant à la promotion des droits de la femme ou à la défense de ceux-ci en concertation et/en collaboration avec d'autres réseaux nationaux ; des actions de plaidoyer pour faire adopter certaines lois ou en apporter des modifications (exemple vote de la loi du 13 Janvier 1999 modifiant certaines dispositions du code pénal et du code de procédures pénales).

C'est dans ce contexte qu'une mission d'études d'impacts du programme U.E a séjourné à Dakar du 21/02 au 24 février 2002 et a pu rencontrer :

- les membres du bureau WILDAF,
- la chargée de programme,
- les Associations et membres de WILDAF (A.F.D.E.A.A., A.B de Diombel et de M'Backé, de Pikine, ADFES)
- un para –juriste
- Les Associations de droit des femmes (RADHO, CLFV, RADi, Siggil Jiggéen,

Toutes ces activités réalisées ont eu un impact certain sur les groupes cibles principaux que sont les femmes, que nous développerons, et certainement les faiblesses constatées, afin de dégager les recommandations.

II - Contexte politique sénégalais de promotion des droits des femmes

Au lendemain de la 4^{ème} conférence mondiale sur les femmes, il existait déjà un plan d'action national de promotion des droits des femmes dans lequel sont définis les douze domaines de priorités.

Pour garantir la cohérence et la synergie des interventions des différents acteurs et partenaires à ce plan d'action, l'approche consiste à asseoir de façon permanente la coordination des activités tout en renforçant les capacités de leadership du Ministère de la Femme et de l'Action Sociale MFASSN et l'accroissement des opportunités d'accès des femmes à des systèmes de financement appropriés.

Le gouvernement sénégalais a ainsi mis en œuvre un programme de mécanisme institutionnel de promotion et de financement de la femme, ayant les objectifs suivants :

- promouvoir le consensus sur le concept genre en tant que vision de développement global et durable ;
- améliorer le dispositif institutionnel en vue d'une meilleure synergie dans la perception du rôle stratégique qui revient au MFASSN en matière de promotion des relations d'égalité et d'équité
- renforcer les capacités d'intervention du MFASSN ;
- développer un système d'information socio-économique et juridique désagregés selon le genre ;
- augmenter les capacités de mobilisation et d'absorption des ressources internes et externes

Les expériences réussies de cette approche sont les suivantes :

- la traduction de la volonté politique de prise en compte des besoins pratiques et stratégiques des femmes à travers la formulation et la mise en œuvre de projets et

programmes de développement qui s'inscrit dans une approche globale, intégrée et participative. Dans ce contexte, les activités productives ont été complétées par des actions de renforcement des capacités organisationnelles, d'IEC, de crédit, d'équipement d'allégement et d'infrastructures socio-économiques (ex : case-foyer).

- L'instauration d'un dispositif permanent de collaboration et de partenariat entre le MFASSN et les autres départements techniques et institutions publiques a été concrétisé par la nomination des points focaux hommes et femmes. Cette initiative tout de même originale dans l'organisation administrative classique a contribué à renforcer le rôle d'impulsion et de sensibilisation du MFASSN sur les questions de genre.
- La promotion de mécanismes et cadres de gestion de coordination décentralisée et participative des actions à la base par la création de comité technique de suivi impliquant les différents acteurs. Ce dynamique a favorisé l'éclosion de l'expertise féminine locale et une plus grande visibilité et structuration de l'engagement et de la participation communautaire (réseau assistantes et auxiliaires villageoises).
- L'émergence, la formalisation et le développement de réseaux d'ONG et associations impliquées dans la prise en charge des questions de genre (réseau genre CONGAD, Siggil Jigeeen) ainsi que la redynamisation et le renforcement des capacités organisationnelles et de lobbying des associations et groupements de promotion féminine (FNGPF, COSEF etc.).
- Le renforcement des capacités entrepreneuriales des femmes à travers d'une part la mise en place (par des ONG) de réseaux d'épargne et de crédit (PAMECAS, FDEA, CONGAD, PROFEMU, etc.) d'autre part la dotation des organisations de femmes à la base d'un fonds de crédit substantiel (500 000 000 f.cfa) destinés au crédit de proximité et à l'investissement au profit des femmes.

Les faiblesses de l'expérience sont entre autres :

- le décalage entre l'adoption de la théorie genre en tant que vision de développement et la définition effective des politiques et stratégies de prise en compte des relations entre les hommes et les femmes.

- La non fonctionnalité des organes de suivi et de coordination du PANAF liée à leur localisation à un niveau simplement opérationnel alors qu'ils devraient se situer à un niveau stratégique et politique (directement rattaché au cabinet de MFASSN).
- L'insuffisance d'une perception claire de vision stratégique permettant d'optimiser les résultats en faveur de la promotion des relations du genre.
- L'absence de stratégie de collecte et d'analyse de données socio-économiques désagrégées par sexe au niveau du système de planification : ce qui ne permet pas d'apprécier la part réelle réservée aux femmes dans tous les secteurs d'activités.
- la faiblesse des fonds alloués par rapport à l'ampleur des besoins et exigences dans la perspective de développement durable.

III - Acquis du programme UE

1. un réseau structuré et organisé ;

La mission a pu constater un réseau structuré à travers les représentantes des quatre antennes régionaux et péri-urbaines (l'existence des relais et points focaux (Diombel, M'Backé, Thiès) et un matériel informatique performant.

2. une présence effective des para-juristes sur le terrain, avec comme résultat la valorisation sociale de cette fonction ;

La présence effective des para-juristes issus de la formation organisée en éducation juridique a beaucoup suscité un éveil de conscience juridique des femmes sur tous les plans en vue d'une meilleure application des textes.

Une trentaine de formatrices sont ainsi capables de transmettre les connaissances et habilités acquises à d'autres membres, qui ont aujourd'hui une claire perception de la place et de leur rôle au plan juridique, mais également au plan social, de leur participation dans la gestion du développement de leurs communautés.

Il y a incontestablement chez les groupes cibles de Wildaf/Sénégal une démystification des pesanteurs psychologiques qui défavorisent l'émancipation de la femme : les femmes victimes de violence ou d'abus de droit ne se sentent plus seules, mais soutenues, elles ont de plus en plus le courage de dénoncer les cas de violence qui étaient autrefois gérés dans le cadre familial.

Dans le cadre de gestion des cas de violence, les femmes « para-juristes » utilisent les informations juridiques reçues pour parer au plus urgent ou mieux aident à orienter les victimes de violations de leurs droits à saisir les structures compétentes, **un véritable travail en réseau à ce niveau.**

Les organisations ont été saisies de plusieurs cas de violations des droits de la personne surtout en matière de violences (viol, inceste, violences conjugales, abandon de famille, meurtre , harcèlement sexuel, licenciement abusif, etc. ...).

3. la création de cadres de concertation entre société civile, administration et décideurs ;

L'organisation du séminaire sur l'éducation juridique, le plaidoyer et le lobbying et la distribution des manuels du formateur aux bénéficiaires, ont créé de véritables cadres de concertation entre la société civile (musulmans, chrétiens, administrateurs) au niveau des points focaux (Pikine, Diombel, M'Backé, Thiès, Kaolack).

Les bénéficiaires ont organisé des causeries de restitution qu'elles animent au profit des femmes, mais aussi en présence des hommes, surtout en invitant les confessions religieuses et les autorités administratives.

L'impact le plus remarquable de cette activité est de faire connaître largement le Wildaf au Sénégal compte tenu de la forte médiatisation au niveau de la télévision nationale (5 rediffusions) des différentes stations de radio dans les régions. Ce qui fait que **la visibilité de Wildaf** est réelle et eu égard aux nombreuses demandes d'adhésion enregistrées, le

réseau occupe une place de choix parmi les organismes de défense et de promotion des droits de la femme au Sénégal.

4. La Constitution des femmes en groupes de pression ,de plaidoyer et de lobbying suffisamment forts pour faire adopter les lois améliorant leur situation.

Les efforts conjugués du gouvernement, du parlement, des média et surtout de la société civile ont permis de mettre l'accent sur plusieurs questions fondamentales : la lutte contre les violences faites aux femmes, la participation des femmes à la vie politique nationale, l'implication des femmes dans les sphères économiques etc.

Wildaf, à travers tous les acteurs de la société civile, a ainsi participé à l'interpellation du gouvernement sur un certain nombre de questions brûlantes : la parité, l'autorité parentale, la santé de la reproduction, la situation des femmes travailleuses (fiscalité), la succession.

Sur le plan de réforme, il y a l'obtention d'une loi en 1997 de code pénal contre les violences faites aux femmes et les mutilations sexuelles ; le projet pour la modification de la puissance paternelle est en cours.

Wildaf /Sénégal a activement participé au Colloque sur les réformes institutionnelles imminentes au Sénégal dont les recommandations ont été entièrement prises en compte par la commission de rédaction de la nouvelle Constitution.

Wildaf a aussi activement participé à la marche nationale contre les violences du 06 septembre aboutissant à la remise du mémo au Président de la république et à la marche régionale de Thiès sur le même problème.

Wildaf/Sénégal a contribué à côté d'autres organisations et associations à la mobilisation pour le vote de la loi du 13 Janvier 1999 allant dans le sens de l'aggravation de la sanction de certaines infractions (excision, violences conjugales, coups et blessures...), à la définition d'autres (pédophilie, inceste, viol)

Toutes ces actions conjuguées, ont obtenu comme résultats la création de l'Observatoire national de la femme. La rentrée solennelle des cours et tribunaux a retenu comme thème : les violences faites aux femmes.

5. la notoriété de WILDAF sur le plan national :

Dans le cadre du suivi du processus du Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples relatif aux Droits des Femmes, Wildaf/Sénégal a mis en place un comité de suivi qui regroupe onze (11) membres issus d'organisations très représentatives de la société civile sénégalaise (et très actives dans le domaine des droits humains).

Déjà, en septembre 1999, de Saint-Louis et à Diourbel, deux ateliers d'amendements et d'enrichissement ont été organisés par Wildaf/Sénégal. Le comité de suivi du Protocole présidé par le Wildaf/Sénégal mène aussi d'intenses activités de plaidoyer et de lobbying :

- la restitution de la dernière version du protocole au CONGAD (Conseil des Organisations Non Gouvernementales d'Appui au Développement) ;
- les rencontres solennelles avec les ministres (de la Justice garde des sceaux, de la Famille et de la Solidarité Nationale, des Affaires Etrangères, chargée des Relations avec les Institutions.) et la Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme en Afrique ;
- et la diffusion du document du plaidoyer sur le Protocole.

Wildaf/Sénégal a été l'une des premières organisations à organiser un séminaire sur la participation politique des femmes sénégalaises. Mais force est de reconnaître les efforts de toutes les associations de promotion de droit des femmes et comme résultats, il y a une évolution positive du nombre de femmes qui occupe des postes au niveau des instances de prise de décisions. Et, des avancées significatives ont été enregistrées :

- au niveau de l'Assemblée Nationale sur cent quarante (140) députés, il y a dix neuf (19) femmes soit 13,57%
- au niveau du sénat, sur soixante (60) sénateur, il y a onze (11) femmes soit 6,6%
- Dans l'exécutif, les femmes occupent des postes de responsabilités importantes, (justice, décentralisation famille et solidarité nationale, chargée des relations avec les institutions...) cinq (05) femmes Ministres et l'une Premier Ministre.
- Lors des dernières élections présidentielles, une femme a été candidate pour la première fois dans l'histoire politique du pays.
- Deux (02) femmes sont à la tête des Conseils régionaux (Thiès et Kaolack)
- Six (06) femmes sont maires, deux (02) sont présidentes de Conseil rural ; au total, elles constituent 9,09% des conseillers municipaux et ruraux.
- Depuis le référendum du 07 février 2001 qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle constitution, la question des femmes occupe une place de choix dans les dispositions de cette nouvelle loi fondamentale.
- Pour la première fois une femme est nommée Premier ministre.

Au regard de ces résultats, l'on pourrait conclure que grâce à l'action des organisations comme le Wildaf, les femmes sénégalaises ont maintenant plus de confiance pour participer en tant que citoyennes à part entière à tous les niveaux du développement du pays.

Grâce à la campagne de sensibilisation pour les inscriptions massives sur les listes électorales, le retrait massif des cartes et le vote, campagne organisée par le collectif des ONGs, l'électorat féminin a été déterminant dans les résultats des derniers scrutins.

6. La capacité du Réseau à identifier, à élaborer des programmes, à rechercher des financements et enfin à les mettre en œuvre :

Wildaf/Sénégal, après sa tenue de l'Assemblée générale, a organisé un atelier de réflexion regroupant tous les cadres et les responsables des régions pour l'élaboration d'un programme de financement tenue à Dakar. Un projet de formation de formatrices sur les

violences faites aux femmes a été élaboré et soumis à Match International par l'entremise du siège de Lomé. Mais cette requête n'a pas encore reçu de réponse.

Wildaf/Sénégal est entrain actuellement d'élaborer un programme triennal à soumettre aux bailleurs de fonds.

Et mieux tenant compte du contexte politique sénégalais, le WILDAF a voulu organiser un séminaire de formation des femmes avant les prochaines élections municipales et locales de Mai 2002. Une requête est élaborée dans ce sens.

Le réseau a élaboré plusieurs programmes dont un a pu être mis en œuvre : le programme de sensibilisation contre les violences faites aux femmes sur 6 mois avec l'appui financier d'une ONG VEC0.

III - Faiblesses :

1. une chargée de programme peu motivée :

Le WILDAF Sénégal n'ayant bénéficié partiellement de l'appui institutionnel (un retard de Avril-Novembre et arrêt à la fin du programme), ne pouvait pas employer à plein temps la chargée de programme. Cette dernière est salariée du RADI, qui est prioritaire. Faute de temps, elle ne pouvait pas se consacrer aux travaux d'élaboration des projets et de réflexion.

2. sa compétitivité avec les autres réseaux :

Au Sénégal, il y a une pléthore de réseaux ayant les même objectifs :

- Réseau international de cliniques juridiques
- Réseau Siggil jiggeen (Femmes et Droit)
- Comité de lutte contre les violences faites aux femmes (CLVF)

- Réseau africain pour le développement intégré (RADI)
- Fonds de développement des Nations Unies pour la Femme (PROFENU)
- Réseau africain pour le développement des Droits de l'Homme (RADDHO)
- Collectif des ONG.
- WILDAF,
- CECI/DCF,
- CSDF

Force est de reconnaître que ce ne sont pas toutes les associations membres de Wildaf qui font des consultations juridiques, mais il faudrait plutôt faire allusion au nombre de personnes ayant reçu des informations juridiques sur les thèmes débattus lors des conférences et causeries et qui s'en servent pour régler leurs problèmes. Il y a une absence effective du rôle de leadership liée aux résistances de tous ces réseaux. En définitif, il y aura une faible exploitation des opportunités offertes par les réseaux des différents acteurs et partenaires dans l'ensemble du pays.

3. le non suivi des activités des formateurs :

Le suivi n'est pas effectif sur le terrain et les bénéficiaires rencontrés n'ont commencé que la restitution au niveau de leurs organisations. Et conformément à leurs engagements, elles n'ont pas été intégrées dans leur plan d'action. Il y a une grande déperdition des informations, donc une non-fonctionnalité des mécanismes de suivi et d'évaluation.

4. La non participation du réseau à l'élaboration du programme UE :

Le réseau WILDAF a seulement consulté pour l'élaboration du programme. Il y a aussi une forte implication du bureau sous-régional dans la mise en œuvre des activités. Cela donne peu d'initiatives aux réseaux et en résulte une insuffisance des capacités techniques en matière de gestion de projets.

5. Les difficultés de mobilisation de fonds :

Le WILDAF a eu d'énormes difficultés pour mobiliser des fonds pour le financement de ces projets, dû aux lourdeurs des procédures de mobilisation des ressources et aux pléthores de réseaux de promotion des droits de femme.

6. Le faible niveau de motivation des bénéficiaires

Regrouper les femmes pour leur parler uniquement de problèmes juridiques semble ne pas être leur priorité, elle qui ont des contraintes dévoreuses de temps et d'énergie, et préfèrent les dépenser pour des activités de survie (économiques).

La pression sociale et l'anonymat restent les préoccupations essentielles des groupes cibles. Elles cohabitent le même quartier et se sentent indexées quand certains problèmes juridiques qui leur sont particuliers, sont abordés. La phase d'échauffement reste aussi délicate pour la parajuriste

IV - Conclusions

En 1999 fut organisé au Sénégal la première campagne de sensibilisation sur les violences faites aux femmes dans les régions de Dakar, Thiès et Kaolack.

L'année 2000, la campagne se déroula dans les mêmes localités en l'étendant à Durbel dans un cadre de concertation entre religieux et juristes sur le thème «violence et pauvreté ».

L'atelier de formation des formateurs en éducation juridique a été réalisé, à travers une forte médiatisation (radios et télévision nationale).

Ces activités ont conduit à une démystification des pesanteurs psychologiques favorisant l'émancipation de la femme. Les organisations membres du réseau ont été saisies de plusieurs cas de violation (viol, inceste, abandon de famille, violences conjugales).

Le réseau sénégalais a ainsi acquis une plus grande visibilité et participe aux activités relevant du domaine juridique, par exemple la participation sur les questions de parité, aux colloques sur les réformes institutionnelles.

Les difficultés que connaît le WILDAF-Sénégal sont liées au manque d'appui institutionnel et à la médiatisation.

Le WILDAF-Sénégal a un besoin accru d'appui institutionnel pour la prise en charge du fonctionnement du bureau (siège, chargée de programme ...) par rapport à son autonomie pour une meilleure visibilité du réseau.

Ensuite, il y a une multitude de réseau intervenant dans la formation des para-juristes. Il faudra harmoniser les approches et mettre en commun pour mieux valoriser la fonction para-juriste au Sénégal. Certaines organisations membres de WILDAF disposent de centres d'informations juridiques pour des éventuelles consultations, causeries, formation de para-juristes, édition de brochures, médiations etc. WILDAF doit les renforcer et les utiliser comme relais, à travers la mise en place des centres d'écoute (siège, capacités institutionnelles, prise en charge des victimes).

WILDAF Sénégal doit aussi réorienter les activités avec un véritable plan d'action sur 5 ou 10 ans en mettant un accent particulier sur l'information, l'éducation et la communication envers ses membres et en diversifiant ses activités telles que la promotion des droits économiques des femmes.

Les bénéficiaires préfèrent des activités génératrices de revenus ayant une incidence financière sur leur foyer.

SENEGAL

Mme Mariame Coulibaly, Présidente / Coordinatrice du RADI

Secrétaire Générale chargée de programme

Mme DEMBE Oulèye membre de WILDAF

AB Diombel Mme Aïssatou FALL N'Gom/Présidente

Mbacke Mme N'DIOP Fatima N'DIAYE

Trésorière politique CSF

Responsable politique PDS

Président du Tribunal et préfet, marabouts

Mme Ndella Diouf N'DIAYE Association pour le développement de la femme et de l'enfant
au Sénégal

Mme Dèye Bersi N. THIOUME Para juriste Thiès

Mme Amina SENE, CLVF

N'Deye Fatou SARR, RADDHO

Fatimata Beye GAYE, PROFENU

Mme N'DIAYE

CAMEROUN

I - Introduction

Le réseau du WILDAF/FeDDAF au niveau du Cameroun s'est mis en place progressivement et les approches de travail évoluent vers les besoins des groupes cibles et plus participatives pour un meilleur impact dans le domaine du renforcement des capacités des femmes. Avec l'appui technique et financier de l'ALVF, le réseau a pu fonctionner de 1994 jusqu'à 1998. Pendant toutes ces années, ALVF a appuyé les activités du WILDAF en organisant des réunions de travail.

La mission d'études d'impacts se situe dans ce contexte. Elle a pu rencontrer :

- les membres du bureau WILDAF,
- la chargée de programme,
- les Associations et membres de WILDAF (ALVF, Associations Manga, des Amis sincères, développement Mères et Enfants, GENDER)
- un para –juriste venu de Bovela

II - Contexte national de promotion des droits de femme

Le programme «renforcement des capacités des familles dans la lutte contre la pauvreté » a été initié avec le service de l'Action Sociale du Commissariat du IVème Arrondissement, a objectif :

- le renforcement de l'encadrement socio-économique des catégories sociales vulnérables (femmes et enfants) ;
- le renforcement du partenariat avec les associations, les secteurs privés afin de mener efficacement la poursuite de lutte contre la pauvreté.

Les objectifs spécifiques sont :

- Défendre, protéger et promouvoir les droits des personnes vulnérables ;
- Informer la population sur le plan juridique ;
- Elever le niveau de prise de conscience des droits des personnes vulnérables ;
- Rechercher les voies et moyens pour combattre, voire éradiquer la dépendance économique des femmes ;
- Lutter contre l'analphabétisme, le désœuvrement, l'abandon scolaire des jeunes ;
- Sensibiliser les familles à mieux s'organiser pour se prendre en charge et bien éduquer leurs enfants ;
- S'attaquer aux problèmes sociaux identifiés et à identifier dans une communauté donnée en impliquant la population concernée.

III - Acquis

1. un réseau structuré et organisé

Depuis 1997, le Wildaf Cameroun a bénéficié d'un appui à la création et au renforcement institutionnel. Aujourd'hui le réseau est fort de 70 membres dont 38 associations et 32 membres individuelles. Cet effectif est le résultat des campagnes de sensibilisation sur les droits de la femme.

Le WILDAF/Cameroun bénéficie de l'appui de l'ALVF (Association de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes) comme point focal. Un bureau national avec siège à Yaoundé a été ouvert, équipé d'un matériel informatique complet et de matériel de bureau. Il est animé par une Chargée des Programmes qui en assure la permanence.

Après le démarrage effectif des activités du WILDAF avec le programme Union Européenne, il y a un fonctionnement régulier des structures. Les associations membres ont participé à l'élaboration du plan d'action.

2. L'efficacité des formations reçues

Le séminaire-atelier a formé 28 para-juristes formateurs en Education juridique des Femmes et portait sur la connaissance du droit positif camerounais, la conception et la mise sur pied d'un programme juridique et la technique de lobbying.

L'impact de la formation est la valorisation sociale des femmes para-juristes et la facilité d'accès aux informations et documents administratifs des femmes victimes de violences. Elle a aussi permis de créer un partenariat actif avec les autorités, en créant différentes commissions en fonction des problèmes spécifiques :

- Au niveau de la mairie : Difficultés d'établir un acte ou copie d'acte de naissance d'un enfant, Bigamie.
- Au niveau de la Sous préfecture : Héritage, Succession, Droits de la veuve

Le niveau d'information de connaissance du droit positif camerounais des groupes-cibles en matière d'éducation juridique des femmes a nettement été amélioré.

Les groupements féminins tels La Bissokoise, Association P.T.S. (Petits Travaux du Sud) qui n'avaient pas de volet Genre dans leur programme l'ont désormais intégré dans leurs activités. Les femmes de ces groupes ont délégué un membre qui passe régulièrement au tribunal, relever les cas flagrants de violation des droits humains et en discutent lors des réunions de groupe. A titre d'exemple, elles entretiennent les membres des groupes sur leurs droits une fois par mois et leur parle des cas pratiques rencontrés dans les tribunaux.

Les femmes fréquentent de plus en plus les centres d'informations telles l'ALVF qui reçoit un peu plus de 150 femmes par mois pour des besoins d'informations juridiques.

L'une des membres de WILDAF anime une émission de radio à la FM 94 intitulée « Le Droit au Féminin », qui passe tous les lundis de 16h à 18 heures, un forum de femmes,

avec différents thèmes : les procédures de divorces, les problèmes liés à la recherche en paternité, la pratiques des rites traditionnels en rapport avec les droits des femmes etc.

Les associations suivantes ayant bénéficié des formations, ont eu à mener les activités sur le terrain :

- CREPOR (Crépuscule d'OR) : Organisation de causeries éducatives dans 2 chefferies l'une à ESSOS, l'autre à Mimboman, Thème : Droit commercial : droits spécifiques de la femme ;

- ASSOCIATION « AMIS SINCERES » : Organisation d'une formation de 12 membres de l'Association et 3 étudiantes volontaires financée par les contributions des membres, le fonds de caisse et divers dons. Thème : Droit positif Camerounais.

Organisation d'une causerie par un autre groupe de membres de l'association ; Thème : La jeune fille en milieu scolaire

- ALVF (Association de lutte contre les violences faites aux femmes) : Formation de 12 Assistantes Sociales nouvellement sorties de l'école. Thème : L'intervention féministe et système de réponse rapide en matière juridique.

Les leaders de groupes ont sollicité l'invitation des conjoints lors des manifestations marquant les préparatifs de la fête patronale de la Paroisse où elles se réunissent tous les jeudis et samedis pour l'apprentissage des petits métiers tels que la couture, broderie, cuisine pour mieux passer l'information.

Formation de Pairs Educateurs du Projet CESRAF/ALVF ; Thème : La sexualité humaine et l'éducation juridique

Cliniques juridiques mobiles dans les associations des femmes une fois par mois pour des causeries éducatives ; Thème : Violences faites aux femmes et la santé de la reproduction

3. La Constitution des femmes en groupes de pression, de plaidoyer et de lobbying

Le WiLDAF Cameroun s'est joint à d'autres groupes pour constituer un lobby :

Le WiLDAF s'est engagé avec 20 autres associations à soutenir des candidatures féminines pour les prochaines échéances électorales. Ces candidatures sont le résultat des diverses campagnes de sensibilisation pour inciter les femmes à s'impliquer en politique. Il y a 2 membres du WiLDAF dans le Sud Ouest pour un poste de maire, une à Douala pour le même poste, une à Ebolowa pour la députation, une à Yaoundé pour la mairie.

Le WiLDAF fait partie de la commission mise en œuvre par les associations sœurs, les leaders religieux, les responsables administratifs dans la commune urbaine de Yaoundé III. Cette commission a pour but d'élaborer un projet de loi à soumettre au gouvernement afin de favoriser la publication des bans, de certaines inscriptions sur les actes de naissance et de mariage, ainsi que l'accès facile pour les femmes aux documents officiels après le décès du conjoint etc.

4. la notoriété de WILDAF sur le plan national :

- L'organisation de la campagne de sensibilisation sous le thème « La Protection des Droits de la Jeune fille du Sud » à Ebolowa, ville du Sud Cameroun avec l'association partenaire la FFA/Cam. Des émissions-débats animées par le Dr MENDOMO EYA'ANE Elise, membre du WILDAF ont suscité un intérêt certain auprès des populations et des autorités de la ville d'Ebolowa.
- le Forum sur l'avant projet de la constitution des Etats-Unis d'Afrique à Yaoundé, organisé par la Fédération Panafricaine des Associations et Clubs OUA. L'objectif de ce forum était apporter des améliorations et le soumettre aux instances de l'OUA qui envisage lors des prochains sommets de l'étudier. Notre contribution est d'une importance capitale quant aux orientations de Sytre (LYBIE).

- le Colloque international sur l'entrepreneuriat féminin organisé par le Comité de liaison de la marche mondiale 2000 pour l'Afrique Centrale.
- La journée de réflexion sur le Droit International Humanitaire organisé par la Croix-Rouge.
- la célébration de la journée du 08 mars dont le thème retenu par le MINCOF était « Femmes, Leadership et Développement » avec un défilé sur les artères de la capitale et une exposition à l'hôtel de ville de Yaoundé.
- L'Atelier du Commonwealth sur le renforcement des capacités du comité national des Droits de l'Homme et des Libertés, où il a été question d'une élaboration d'un plan d'action pour la protection et la promotion des droits de l'Homme au Cameroun.
- La Conférence sur le thème « Que faire pour l'enfant en détresse au Cameroun ? Le village d'enfants SOS, une solution à cette question
- le Séminaire sur la réduction de la pauvreté en relation avec le genre au Cameroun : le rôle des institutions religieuses.
- La participation à une table ronde publique sur le thème « La succession et les femmes » à la paroisse Saint Pierre de KONG.
- la participation à la cérémonie d'inauguration du Centre de Documentation sur les Droits et la Paix en Afrique Centrale (Centrale, Droits de l'Homme et Paix).
- Le séminaire de formation des femmes à la culture de la paix et de la non-violence. (IRIC – Yaoundé) ;
- la Journée internationale de la femme africaine avec pour thème « Société camerounaise, quelle mobilisation pour une mise en œuvre plus effective de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) ».
- la participation à la Rencontre de Proximité organisée par le Centre vie de Femmes de Yaoundé de l'ALVF sur le thème « Contribution de la femme à la paix et la culture de la non violence » et sur les problèmes liés à l'héritage à la suite d'une naissance, d'un mariage ou d'un deuil ;
- la 6^{ème} Conférence Régionale Africaine WACC sur la politique du Genre en communication ;

- l'atelier de restitution de la session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur Beijing + 5 à l'ENAM et organisé par le MINCOF ;
- le colloque organisé par le groupe de recherche des Droits de l'Homme sur le thème « Pour une culture de la recherche de la dignité en Afrique centrale :1990-2000 : où en est la société de droit en Afrique centrale ? »
- la participation à la campagne de collage d'autocollants sur les édifices et les véhicules. C'était une campagne de sensibilisation pour la dénonciation de toute forme de violence dont la femme est victime.

5. La volonté de voir le réseau prendre réellement corps

Le WILDAF/Cameroun a entrepris plusieurs actions en vue de renforcer et de redynamiser la collaboration entre les membres du réseau, en mettant en place un fichier de communication (identification et localisation des membres) et d'échanges de correspondances.

Sur le plan institutionnel, le WILDAF/FeDDAF a fait un progrès notoire : **la révision des statuts de WILDAF Cameroun en Décembre 2000** conformément aux aspirations de ses membres, la reconnaissance officielle avec un récépissé et un compte bancaire.

Sur le plan de promotion des droits des femmes, des actions d'envergure ont été menées en fonction des groupes cibles :

- les groupes scolarisés et certains jeunes regroupés en associations culturelles et éducatives. L'organisation de la semaine de la jeunesse dans un Lycée sur les thèmes suivants : « Santé Reproductive et droits de la femmes » : Contraception, Avortement, Viol, Inceste, MST / SIDA/ VIH ; « le droit de la femme » : que ce soit au foyer, dans la rue, dans la société..
- la femme (ménagère, chrétienne, commerçante, etc.) : L'organisation des causeries-débats sur le Droit de la famille et succession, le mariage (condition de formes et de fonds, droits et obligations, le mari chef de famille), le divorce, la succession. Ces

thèmes ont beaucoup été développés dans les communautés des femmes du Grand Nord Cameroun (Kapssiki, Poroto, Mafa, etc.).

- les associations féminines : les débats étaient orientés sur le Droit Pénal : Adultère, Atteintes à l'intégrité physique et droit de correction du conjoint, Abandon du foyer, Délaissement d'incapable, Ivresse.
- les associations féminines rurales sur le Droit Commercial : Accès au crédit, Acquisition d'un fond de commerce , La femme commerçante partenaire de son conjoint.
- l'élaboration d'un kit en matière de droit féminin au Cameroun, avec la participation de toutes les Associations membres de WILDAF/Cameroun œuvrant dans la promotion des droits des femmes : jeunes juristes, le groupe GENDER, AFJ, sur financement USAID, piloté par le GENDER (Association membre de WILDAF). Une expérience a capitalisé au niveau de la sous-région.

6. l'élaboration de 7 programmes non financés

La chargée de programme a fait un grand effort pour élaborer les programmes suivants (tableau ci-dessous) ; ces programmes ont été soumis à des bailleurs de fonds et aucune suite favorable n'a été réservée à ces dossiers.

THEME	CO-ORGANISATEUR	DUREE	MONTANT
Confection de dépliant d'information	Pro - Démocratie Haut Commissariat au Canada	1 an	1 139 250
Appui institutionnel (promotion de l'épanouissement et le développement de la femme)	U.E DED	2 ans	61 593 400
Atelier de formation des formateurs en éducation juridique : amélioration de la participation des femmes à la vie publique et politique	SNI (Société Nationale) GTZ	5 jours	7 112 868
Education et sensibilisation des jeunes en matière de protection des droits humains y compris en éducation civique	U.S.A., U.S.D. Pro – Démocratie	16 jours	4 998 635

IV - Faiblesses :

1. La motivation des membres du réseau WILDAF

- La faible participation des membres aux activités du bureau : Le manque de compréhension du concept de réseau parmi les membres, en ce qui concerne le mandat non précis du WiLDAF et le travail du réseau. Les membres n'ont pas toujours bien compris ce que c'est qu'un réseau. Ces activités doivent être planifiées dans un cadre logique avec des objectifs précis, des résultats attendus, des moyens en conséquence..
- L'amalgame fait entre le point focal (ALVF) et le WiLDAF; qui crée une certaine compétitivité avec le CLVF où les membres du bureau occupent des hautes responsabilités à son sein
- Le manque de compétence en recherche de financement et de gestion parmi les organisations membres.

2. La cohérence du programme

- la durée du programme (une année) est brève pour mener des activités de mise en place effective d'un réseau ; le réseau a voulu mener beaucoup d'activités en si peu de temps et peu de moyens, d'où la déperdition des informations
- le programme n'avait pas prévu des activités de suivi et/ou un manque de moyens financiers pour la poursuite des activités de terrain : Du fait du manque de financement, le WiLDAF Cameroun a du mal à suivre les activités ou même à organiser avec les Associations membres des activités sur le terrain. Sept dossiers de projets ont été élaborés, mais n'ont été financés. L'Assemblée Générale du bureau de WILDAF n'a toujours pas pu siéger, faute de ressources financières.
- Le management du programme : La coordination des activités à partir du bureau sous-régional a freiné toutes les initiatives du réseau national WILDAF/Cameroun. L'approche n'étant pas participative, cela a créé une situation de frustration.

3. la pesanteur social

Ayant suscité beaucoup d'inquiétudes, les bénéficiaires ont éprouvés aussi plusieurs difficultés par rapport aux concepts du droit, d'abord l'alphabétisation des groupes qui n'est pas très avancée, ensuite et surtout le pesanteur de la coutume. Dans certaines communautés camerounaises, les décisions au niveau des foyers sont prises unilatéralement par les hommes.

Le droit pénal n'a pas été abordé dans ces groupes, car elles sont nombreuses, peu instruites ce qui fait qu'il faut prendre beaucoup de temps afin qu'elles comprennent le pourquoi et comment on leur apprend cela, donc un problème plutôt de formation humaine car plusieurs attendent que leur soit traduit la formation en langue.

4. une très grande difficulté de communication entre Yaoundé et le bureau sous-régional : le bureau exécutif éprouve d'énormes difficultés à communiquer avec le bureau sous-régional ; cela est dû certainement à une différence de culture selon elles.

V - Conclusions et Recommandations

- un programme cohérent

Le programme U.E a permis au réseau d'être visible. Une deuxième phase leur permettra de définir de nouvelles orientations.

L'orientation des activités de WILDAF vers le plaidoyer, le lobbying et la mise en place des programmes conséquents, prenant en compte les préoccupations de la camerounaise moyenne ; le réseau doit focaliser ses efforts pour l'adoption des lois et chaque membre doit rapporter son expérience

Les Associations membres devraient davantage s'organiser pour unir les efforts afin de mieux assurer l'éducation juridique de la femme. Les formations devraient s'étendre aussi aux populations des zones rurales qui sont souvent illettrées.

Les droits de la femme faisant l'objet d'une attention particulière au niveau de toutes les instances, les femmes doivent davantage encourager les actions de lobbying. Des progrès notables sont à suivre de près :

- la proposition de projet de loi sur la rédaction du Code de la famille,
- la proposition d'une loi spécifique sur les violences faites aux femmes

- **La facilité d'accès à l'information**

Il y a un déficit chronique d'information au niveau du réseau. Il y a lieu de mettre en place une documentation adéquate et nécessaire au réseau en matière d'information, éducation et communication.

Cette approche doit être développée pour une plus information du grand public, à travers des campagnes, des actions à l'échelle nationale et une bonne médiatisation du WILDAF.

- **La formation de recyclage en travail de réseau.**

Pour une pérennisation des activités, il est indispensable de former une fois de plus les membres du réseau en travail de réseau afin de mieux appréhender le concept.

- **Le désir de se retrouver dans un WILDAF sous-régional en Afrique Centrale**

Pour une plus grande efficacité, il est souhaitable que le WILDAF Cameroun se retrouve au sein d'un bureau sous-régional d'Afrique Centrale pour des raisons déjà évoquées.

Mme Tobé Yanga Jeanne, chargée de promotion

Mme Lienou Bernadette, vice présidente

Mme NDOMÉ Ekotto Charlotte, présidente

Mme Dr MENDOMO E. Elise, trésorière

BURKINA FASO

I - Introduction

Le WILDAF Burkina est un réseau de promotion des droits des femmes pour une meilleure implication des femmes au niveau des différents échellons de décision (local, national et international). Il s'est fixé un certain nombre d'objectifs :

- Etablir et développer la communication entre les membres du réseau et de faire en sorte qu'il y ait un système d'intervention rapide en cas de violation grave du droit des femmes.
- Assurer la formation des membres du réseau, leur apporter un appui dans l'élaboration de leurs plans et stratégies.
- Permettre les échanges entre les différents réseaux nationaux,
- Promouvoir l'échange et collaborer avec d'autre organisations internationales de droits des femmes.

Dans le cadre du programme U.E, le WILDAF Burkina a réalisé les activités suivantes :

- L'appui à la création et/ou renforcement de réseaux nationaux (salaires de chargés de programme et frais de fonctionnement pour 4 réseaux nationaux) ;
- La formation de formateurs en éducation juridique des femmes ;
- L'élaboration et la reproduction de matériel pour l'éducation juridique des femmes ;
- La diffusion d'un bulletin de liaison électronique;
- Les campagnes contre les violences faites aux femmes.

Dans le cadre du suivi-évaluation du programme au niveau sous-régional, une mission d'études d'impacts des activités a séjourné au Burkina Faso, du 16 au 18 janvier 2002.

La mission a eu des séances de travail avec les membres du bureau national (cf. liste de présence en annexe), le chargé de programme, les Associations, membres de WILDAF

(Lagme Yensgo « s'unir pour causer », WEND PENDA, le comité VENEEM « femmes lumières », l'AFJ « Association des Femmes juristes », un membre individuel.

II - Le contexte national de promotion des droits des femmes

La population du Burkina Faso est estimée à 11,4 millions d'habitants dont 52% de femmes.

La majorité des familles au Burkina Faso est gérée par un système patriarcal et de gérontocratie. L'essentiel de la gestion sociale (partage des rôles et responsabilités au sein de la famille et de la communauté économique : accès aux biens de production et partage des revenus) ressort des possibilités des hommes.

Au plan juridico-politique, de nombreuses dispositions légales protègent actuellement l'intégrité physique et morale de la Femme. C'est ainsi que divers textes placent la fille et la femme burkinabé dans une situation d'égalité : le droit de voter et d'être éligible, les mêmes intérêts matériels dans le domaine familial, professionnel et foncier.

Cependant l'application de ces textes se heurte à de nombreuses difficultés, en raison de l'ignorance par la majorité des femmes de leurs droits, de l'analphabétisme, du déficit d'information, des pesanteurs socioculturelles.

En matière de droits civils, l'égalité en matière de mariage, de divorce et de succession n'est toujours pas respectée en pratique.

Du point de vue de la participation à la prise de décision, les femmes se heurtent à des réalités, en vertu desquelles elles sont marginalisées aux plans politique et syndical. Celles qui sont impliquées dans la gestion du pouvoir ou occupant des responsabilités syndicales n'accèdent pas aux postes stratégiques. Le pourcentage des femmes évoluant au niveau supérieur de la prise de décision est encore très faible.

L'Etat Burkinabé a ainsi élaboré un document consensuel prenant en compte les préoccupations du gouvernement, de la société civile et des partenaires au développement. Il s'agit d'identifier, eu égard aux réalités du pays, des mesures et actions urgentes à entreprendre pour l'amélioration du statut de la femme et de la petite fille d'ici l'an 2005 et concevoir en convergence les modalités de mise en œuvre.

L'un des objectifs de ce programme est la protection juridique de la femme et de la petite fille, qui a deux composantes :

- **la promotion des droits de la petite fille**, à travers les objectifs spécifiques suivants : réduire de moitié la proportion d'enfants souffrant de malnutrition, éliminer la discrimination à l'égard des filles dans les domaines de l'éducation et de la formation et promouvoir les droits des enfants ;
- **la promotion des droits de la femme**, à travers les objectifs spécifiques suivants : faire mieux connaître les droits des femmes à elles-mêmes et à la population ; amorcer un changement des mentalités dans la conception du statut de la femme dans la société ; lutter contre toutes formes de dégradation de la dignité de la femme ; et dans un cadre de politique générale du gouvernement (...)
- **l'amélioration de la situation sociale des femmes** en luttant contre les violences faites aux femmes, à travers les objectifs spécifiques suivants : réduire la prévalence de la violence sur les femmes et les filles, amener la population à prendre conscience des méfaits des violences faites aux femmes, inciter à la réalisation des études et recherches complémentaires.

III - Acquis

1. un réseau structuré, organisé et autonome :

WILDAF dispose d'un siège fonctionnel équipé avec du matériel informatique. Le chargé de programme est le permanent et représente le bureau exécutif dans les rencontres avec les partenaires financiers. Le WILDAF a eu un financement de deux ans du DED pour sa prise en charge et d'un appui logistique de l'UNICEF (1 moto). Le fonctionnement du bureau est déjà assuré pour l'année 2002 à travers les frais de gestion des projets en cours (7).

Le WILDAF collabore avec des organisations relais¹ très bien structurées et fonctionnant parfaitement, telles que : l'AVOB, Promo/Femmes, Association OASIS, TINTVA, AFJ/BF, ou servant de relais lors des campagnes de sensibilisation en provinces :

- Le MBDHP section provinciale
- Les Directions provinciales de l'Action Sociale

Le niveau de circulation de l'information est assez convenable, à travers des A.G. ordinaires ou extraordinaires, des visites de suivi du siège sous régional, des courriers, email et contacts téléphoniques.

¹ La liste des associations membres se trouve en annexe A

2. la visibilité de WILDAF Burkina

Les activités réalisées² par WILDAF/BURKINA durant les trois dernières années ont été marquées d'une part par des campagnes de sensibilisation sur les violences faites aux femmes et d'autre part, par des ateliers de formation.

La première année : la campagne portait sur l'organisation d'un tribunal fictif sur l'excision en novembre – décembre 1998.

La deuxième année : elle portait sur l'organisation d'un théâtre forum sur le mariage forcé et/ou précoce dont le titre de la pièce est « Noces des larmes » réalisée par l'Atelier Théâtre Burkinabé (ATB). Cette pièce de théâtre a été reprise en français et présentée dans 17 établissements de Ouagadougou et des villes environnantes.

La troisième année, quatre grandes campagnes de sensibilisation ont été réalisées.

La Caravane Stop « Exclusion sociale pour fait de sorcellerie » qui s'est déroulée du 24 novembre au 10 décembre 2000 et avait pour but de :

- sensibiliser les populations de 11 provinces sur les méfaits des violences faites aux femmes, en particulier l'exclusion sociale pour fait de sorcellerie et respecter les droits et libertés des femmes; Une pièce de théâtre a été produite "les malheurs de la vieille Silga". Les représentations ont été faites sous la forme de théâtre-forum, en langue nationale "Mooré", dans plusieurs villes du Burkina où ces pratiques dont sont essentiellement victimes les femmes, sont courantes.
- promouvoir et protéger les groupes particulièrement vulnérables.

Le réseau WILDAF envisage d'interpeller les femmes députées pour l'adoption d'une loi réprimant les dénonciations calomnieuses de femmes mangeuses d'âmes.

² L'ensemble des activités se trouve en annexe B.

La seconde campagne portant sur le mariage forcé et/ou précoce a concerné 14 établissements des villes de Ouagadougou, Ziniaré, Tanghin-Dassouri, Koubri et Kombissiri. Elle s'est déroulée du 11 janvier au 08 février 2001 et a pour but de :

- susciter une prise de conscience des populations et contribuer à l'élimination progressive du mariage forcé et/ou précoce,
- sensibiliser les jeunes filles des lycées et collèges des provinces du Kadiogo, du Bazèga et du Oubritenga.

La troisième campagne portant sur la sensibilisation des populations des provinces du Boulkiémdé, du Sanguié, du Sanmatenga, du Boulgou et du Kadiogo sur les textes favorables aux femmes qui est toujours en cours de réalisation.

La quatrième campagne est celle qui s'est déroulée en novembre 2001 et portait sur les violences domestiques.

Toutes ces campagnes ont connu de réels succès et rencontrées une adhésion massive des populations; en moyenne 800 personnes ont été touchées.

Grâce à l'impact de ses activités, le WILDAF-Burkina est actuellement sollicité par plusieurs femmes victimes de violation de droit. Il participe également à l'action d'interpellation des autorités sur la prise en compte des femmes dans le processus de refondation politique et sociale entrepris au Burkina.

Les résultats de ces actions s'avèrent positifs, même si les retombés ne sont pas immédiats. Les principales difficultés sont liées aux programmes chargés des membres et aux problèmes de communication avec les associations de province.

3. une présence effective des para-juristes

Trois ateliers de formation ont été organisés par WILDAF/BURKINA au cours de ces trois dernières années en élaboration des projets, à la recherche de financement et en éducation juridique des para-juristes.

Ces ateliers ont été réalisés à la satisfaction des organisations membres du réseau, touchant en moyenne 35 personnes par atelier (15 associations et 10 membres individuels).

4. La notoriété de WILDAF Burkina

Le Bureau National du WILDAF a participé à plusieurs rencontres :

- la création d'un réseau dénommé « Sociale Alerte » sur les questions économiques, sur initiative du MBDHB en mars 1999 ;
- le colloque national des avocats en juin 2000 ,
- le forum national sur la situation des femmes et de l'enfant au Burkina organisé par le Ministère de la Promotion de la Femme en novembre 2000 ;
- l'organisation du forum national sur les violences faites aux femmes avec le RECFI/ONG, le MBDHP, le CNLPE, MM2000, Promo-Femmes en mars 2001. Le WILDAF/Burkina a animé la commission « Réflexion thématique ».
- la formation en planification de projets, suivi/évaluation selon la GAR en septembre 2000, organisée par le projet Droit et citoyenneté des femmes de Afrique (DCF) ;
 - la formation à l'utilisation du matériel d'animation GRAAP sur le thème du mariage forcé en novembre 2000, organisé par le MBDHP ;
 - les ateliers de bilan/programmation en janvier 2001, organisés par l'UNICEF et DCF ;
 - la rencontre sur le thème « Droits et Femmes au Burkina Faso » en février 2001, organisée par le service allemand de développement DED ;
 - la journée de concertation en avril 2001, organisée par le Secrétariat de l'Etat chargé de la Promotion des Droits de l'Homme (SEPDH) ;

- la formation au renforcement en gestion axée sur les résultats (GAR) en avril 2001 organisée par DCF ;
- la rencontre d'explication de la procédure de justification des dépenses réalisées, en mai 2001 organisée par l'UNICEF ;
- les différents diagnostic sur le fonctionnement du réseau WILDAF au Burkina pour les comptes de DCF, du Ministère de la Justice du Canada et du Ministère de la Justice Française ;
- la rencontre de préparation de l'évaluation du projet DCF organisé par la coordination nationale de DCF en octobre 2001 ;
- l'évaluation à mi-parcours du financement de DCF en novembre 2001 ;
- le forum national sur les Droits Humains en décembre 2001 organisée par le SEPDH ;
- Un atelier bilan/programmation en décembre 2001, organisé par l'UNICEF.

Le bureau exécutif a aussi participé à des rencontres internationales telles que :

- l'Assemblée Générale de WILDAF/Afrique tenue à Accra du 26 au 31 juillet 1999,
- le processus d'évaluation de la rencontre de Beijing à Addis Abeba en Ethiopie du 22 au 27 novembre 1999. Le WILDAF a participé l'élaboration du rapport national, en prévision des préparatifs de la conférence.
- L'atelier de formation en informatique à Johannesburg du 17 au 20 avril 2000,
- l'évaluation du programme de l'Union Européenne à Lomé du 04 au 07 avril 2001.

5. le lobbying et le plaidoyer pour faire avancer les projets de loi

Les deux thèmes des violences faites aux femmes et la participation des femmes aux prises de décisions publiques ont été jugées pertinents pour les femmes du Burkina.

Les outils suivants ont été élaborés dans le soucis de pérennisation :

- un guide pour la prise en charge des femmes victimes de violence,
- un module de formation des femmes candidates aux élections et la production d'un poster sur le thème destiné à sensibiliser le grand public.

L'action la plus concrète a été l'interpellation et la proposition de texte de loi contre la sorcellerie à l'Assemblée Nationale.

6. l'élaboration des programmes d'amélioration des conditions des femmes au Burkina

Depuis les trois dernières années, WILDAF/Burkina a élaboré et déposé plusieurs projets et programmes en vue de rechercher des financements pour renforcer les capacités de son fonctionnement :

- la réalisation d'activités de sensibilisation, de formation,
- l'équipement en matériels.

Au total seize projets ont été élaborés dont 10 financés d'un montant d'environ 66,15 millions ; les 5 autres sont en cours de négociation d'un montant d'environ 28 millions et un programme d'appui institutionnel sur 4 ans d'un montant de 224,5 millions est en cours de négociation avec les Ambassades, UNICEF, FAO, PNUD, CILSS.

Le tableau suivant fait l'inventaire des financements acquis, ceux en cours, les financements acquis et exécutés.

N°	I. Projets	Partenaires	Montant en millions FCFA	Etat d'avancement
1	Tribunal fictif sur l'excision	OMS, U.E		REALISE
2	Mariage forcé et/ou précoce	Ambassade des Pays bas, U.E.	4,5	REALISE
3	Atelier de formation de para juristes	U.E.	7,7	REALISE
4	Caravane « Stop exclusion sociale pour fait de sorcellerie »	CECI/DCF, U.E	14	REALISE
5	Mariage forcé et/ou précoce	UNICEF	4.460265	REALISE
6	Textes favorables aux femmes	DCF	22,5	REALISE
7	Atelier de formation de para juristes	UNICEF	6,106750	REALISE
8	Mariage forcé et/ou précoce	Ambassade des USA	5,15	REALISE
9	Appui institutionnel	UNICEF	1,7	REALISE
10	Caravane « Stop exclusion sociale pour fait de sorcellerie »	OCADES	8	EN COURS
11	Appui institutionnel	Ambassade des USA	1.65	EN COURS
12	Appui institutionnel	DED	4,893920	EN COURS
13	Violences domestiques	UNICEF	8	EN COURS
14	Atelier de formation de para juristes	UNICEF	7	EN COURS
15	Programme d'appui institutionnel 2000-2004	Ambassade, UNICEF, FAO, PNUD, CILSS	224,5	EN COURS

IV - Faiblesses

- le non suivi des activités des formateurs a engendré une déperdition des informations ;
- la non continuité des activités des para-juristes sur le terrain : cela nécessitait des fonds plus importants pour leur mise en œuvre, donc il est quasi impossible pour les bénéficiaires de concevoir un programme ou même rechercher des fonds complémentaires pour mener leurs activités de terrain.
- un risque de compétitivité: le concept fondamental du réseau est loin d'être maîtrisé par le bureau exécutif et les organisations membres ; le réseau en voulant mener les activités risque alors de créer un conflit de compétences entre lui et quelques organisations de base, notamment l'Association des Femmes Juristes (AFJ), opérant dans le secteur d'activités. Il y a lieu de clarifier le rôle du réseau par rapport à ses organisations membres.
- une mauvaise circulation de l'information entre Lomé et le réseau Burkina ;

V - Recommandations et Conclusions

Pour l'ensemble de ces activités réalisées, les objectifs globaux que le Bureau National s'étaient fixés à savoir sensibiliser les populations de certaines villes du Burkina au respect des droits et libertés des femmes ont été atteints.

La stratégie de pérennisation consiste à :

1. renforcer les compétences des OB

Il s'agit de renforcer les capacités d'intervention du bureau exécutif et de quelques organisations membres, à travers une nouvelle formation en «réseau » (ses objectifs, ses principes de fonctionnement), en planification stratégique et en élaboration des projets).

Dans un souci de recherche systématique de pérennité, les stratégies suivantes sont à adopter :

- Identifier comme participantes à l'atelier des représentantes d'associations susceptibles d'assimiler et restituer les connaissances acquises ;
- Adopter le principe de formation en cascade, donc des organisations formées capables de restituer le contenu de l'atelier à leurs membres.
- Adopter des plans d'action communs pour les diverses organisations en vue de favoriser l'appropriation du réseau par les membres ;
- Respecter les principes de base du travail en réseau pour lui assurer une viabilité.

2. la valorisation du métier de para-juriste

La formation de formateurs en éducation juridique des femmes est un besoin réel accru au Burkina Faso. Les activités suivantes peuvent concourir à la pérennité de l'action :

- la mise en place des centres d'écoute aux lieux de résidence des para-juristes, afin que ceux-ci puissent mettre leur compétence à la disposition des femmes susceptibles de les utiliser
- la traduction des modules en langues nationales (Mooré et Dioula) pour permettre à certaines organisations membres constituées en grand nombre de femmes ne parlant pas français d'acquérir des notions en éducation juridique.

3. améliorer les outils de communication

Il s'agit de s'assurer de l'accès et de l'utilité de l'outil de communication pour tous les membres et de participer effectivement à l'animation du bulletin afin d'en faire un véritable espace d'échanges et de communication susceptible d'enrichir les bénéficiaires du programme.

4. réorienter les activités du réseau

Le réseau doit réorienter les activités, en suscitant et encourageant les initiatives des associations membres, en les structurant et les organisant en associations professionnelles pour aboutir à un véritable réseau national.

Le réseau doit alors servir de pôle de communication et d'information et être un lieu de concertation et de négociation afin de développer les capacités de lobbying et de plaidoyer dans le domaine de promotion des droits des femmes.

Il doit être un observatoire du milieu féminin, un carrefour d'initiatives et être capables de fournir une assistance technique aux professions concernées.

Les résultats attendus seront alors l'amélioration de l'efficacité des Organisations membres, une meilleure circulation de l'information, un meilleur niveau de formation et une analyse qualitative des besoins de ces membres.

ANNEXE A : LISTE DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU WILDAF/BURKINA

N° d'ordre	Organisation	Adresse
1.	AFJ/B	33 53 07
2.	ABEP	
3.	PROMO/FEMMES	31 30 52
4.	DED/SECTION GENRE	34 28 44
5.	CFEP	
6.	RFD	
7.	AKFPO	36 19 51
8.	ASSOCIATION WEND PANGA	43 59 84
9.	ASSOCIATION OASIS	31 01 47
10.	COMITE VEENEM	38 42 79
11.	APAC	
12.	AVOB	30 78 95
13.	ASSOCIATION TINTUA	77 07 26 / 77 03 10
14.	ASSOCIATION LAGME YENSGO	60 10 33
15.	KEBAYINA	35 67 43
16.	MBDHP	38 07 52
17.	ASSOCIATION WEND LA MANAGDA	
18.	MUTUEL DES PAYSANS	
19.	UGK	
20.	ASVT	

LISTE DES MEMBRES INDIVIDUELS DU WILDAF/BURKINA

N° d'ordre	Organisation	Adresse
1	Ouandaogo Mariam	
2	Ilboudo Angélique	
3	Tiendrébéogo Sabine	
4	Ouédraogo Denise	
5	Toé A. Jacqueline	
6	Dakouré Haridiatia	
7	Tankoano Maïmouna	
8	Ouédraogo Amina	
9	Ouédraogo Isabelle	
10	Nacanabo Tara	
11	Zongo Kady	
12	Gama Léa	
13	Sombugma Maria	
14	Kaboré Wend Yam	
15	Soma Dothié	
16	Halidou Ouédraogo	

**ANNEXE B : NATURE ET NOMBRE DES FEMMES AYANT PARTICIPE AUX
ACTIVITES DU WILDAF/BURKINA DANS LE CADRE DU PROGRAMME U.E.**

Dates	Activités	Organisations	Membres individuels
Novembre 98	Campagne de sensibilisation sur l'excision	-	-
Juin 99	Atelier de formation en recherche de financement	17	13
Novembre 99	Campagne de sensibilisation sur le mariage forcé	17	13
Juin 2000	Atelier de formation de para juristes	17	15
Novembre 2000	Campagne de sensibilisation sur l'exclusion sociale pour le fait de sorcellerie	17	16